



# LE DEVOIR

## L'OMS part en guerre contre l'obésité

L'idée d'une taxe sur le junk food est dans l'air

FABIEN DEGLISE  
LE DEVOIR

Taxer la malbouffe, réduire la teneur en sucre, en sel et en gras des aliments mais aussi mieux encadrer les publicités sur les produits alimentaires. Pour combattre l'épidémie d'obésité qui ronge actuellement le monde occidental, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en appelle désormais à la responsabilisation des pouvoirs publics et de l'industrie agroalimentaire. Avec des recommandations, présentées dans la version finale de l'avant-projet de sa «stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé», qui sont loin de faire le bonheur des fabricants de bouffe minute.

«Les publicités pour les aliments et les boissons ne devraient pas exploiter l'inexpérience ou la crédulité des enfants»

Consulté par *Le Devoir*, ce document que l'OMS se prépare à faire entériner par ses membres lors d'une assemblée qui se tiendra à Genève, en Suisse, du 17 au 22 mai, pose les jalons d'une lutte intégrée contre l'obésité et les maladies qui en découlent. Avec un but clair: «créer les conditions propices à l'application de mesures durables [...] qui, ensemble, réduiront la morbidité et la mortalité liées à une mauvaise alimentation et à la sédentarité», peut-on lire.

Le programme est chargé. Et dans le but d'enrayer la progression des maladies induites par la surcharge pondérale, l'OMS «invite instamment» les États membres, dont le Canada fait partie, à revoir, par exemple, leur politique fiscale. L'objectif? Taxer le fruit de l'industrie agroalimentaire, qui ne peut se vanter d'être sain, et favoriser en même temps, à l'aide d'incitatifs fiscaux, la consommation des aliments que les nutritionnistes préfèrent voir entrer dans les garde-manger. «Les prix ont des répercussions sur les choix des consommateurs, font remarquer les responsables de la stratégie. L'État peut influencer les prix moyennant des taxes, des subventions ou la fixation

des prix...»

VOIR PAGE A 8: OMS

## Monica arrive en ville



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

CÉLINE Bonnier et Roy Dupuis ont foulé hier le tapis rouge du théâtre Maisonneuve de la Place des Arts à la première de *Monica la Mitraille*, réalisé par Pierre Houle, qui les met en scène. Le film, adapté du livre de Georges-Hébert Germain et de la vie d'une célèbre braqueuse de banques montréalaise des années 60, sera en salle demain.

## Martin n'anticipe aucune percée à Washington

«C'est un voyage de travail, pas un sommet»

MANON CORNELIER  
ENVOYÉE DU DEVOIR

Washington — Malgré les odeurs persistantes d'élections, ce n'est pas avec des résultats flamboyants que le premier ministre Paul Martin compte marquer des points lors de sa rencontre avec le président américain George W. Bush demain.

Depuis une semaine, ses conseillers s'emploient à atténuer les attentes, en particulier dans les dossiers de la «vache folle» et du bois d'œuvre. «Nous n'anticipons aucune percée particulière dans ces dossiers clés, mais nous utiliserons nos nombreuses réunions de travail pour les faire avancer», ont-ils affirmé lors d'une séance d'information. La réalité est que ce n'est pas le président qui a autorité dans ces domaines, d'expliquer un conseiller.

C'est donc autrement que Paul Martin pourrait chercher à s'illustrer à la veille des élections. En se livrant surtout à un exercice d'équilibrisme que seuls les Canadiens pourront vraiment juger et que surveilleront de près les partis d'opposition. Peu importe comment il s'en tirera, il déplaiera à quelqu'un, mais la question sera de savoir s'il réussira à en indisposer le moins possible.

D'où la nécessité pour lui de démontrer aux gens de l'Ouest et à bien des conservateurs qu'il peut avoir des relations fructueuses avec les Américains. Mais pour la gauche de son parti et bien des Canadiens, il devra prouver que cela est possible sans pour autant tomber dans l'aplâtrisme dont il accuse le chef

VOIR PAGE A 8: MARTIN

## Critiqué, Halliburton défend ses activités lucratives en Irak

JÉRÔME RIVET  
AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Le groupe américain Halliburton a affirmé hier sa détermination à poursuivre ses activités en Irak en dépit de la mort de plusieurs de ses employés et de la polémique sur ses liens avec l'administration Bush.

Le chiffre d'affaires a bondi de 80 % au premier trimestre, en grande partie grâce aux contrats en Irak

«Nous sommes déterminés à mener à bien nos contrats», a déclaré Dave Lesar, p.-d.g. du groupe de services pétroliers et logistiques dont le nom est désormais intrinsèquement lié aux opérations américaines en Irak.

M. Lesar a assuré que Halliburton, par le truchement de sa filiale Kellogg, Brown and Root (KBR), faisait «du bon travail» dans ce pays, où il nourrit, blanchit et distribue le courrier aux soldats américains et où il réhabilite le parc pétrolier.

Ces contrats de plusieurs milliards de dollars s'avèrent lucratifs pour le groupe de Houston (Texas), dont le chiffre d'affaires a bondi de 80 % au premier trimestre 2004 en grande partie grâce à eux.

Les activités en Irak et au Koweït ont représenté 2,1 des 5,5 milliards de dollars de son activité totale

VOIR PAGE A 8: IRAK

## Qui s'instruit s'enrichit

Des milliers de jeunes de 16 ans gagneront 48 \$ par semaine pour aller à l'école au Royaume-Uni

Le pays de Tony Blair fouette les taux de décrochage de ses jeunes adolescents en instaurant le principe d'utilisateur... payé. À compter de septembre prochain, les élèves de 16 ans et plus qui auraient tendance à pratiquer l'école buissonnière recevront un chèque de 48 \$ s'ils ont passé la semaine à chauffer les bancs d'école.

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
LE DEVOIR

«Si tu as 16 ans cet été, un monde de possibilités et de décisions s'offre à toi. Si tu as peur de manquer de sous parce que tu décides de continuer à étudier dans le système scolaire anglais, pense-y bien, car la nouvelle allocation d'assiduité scolaire t'aidera à rester à l'école et t'assurera un brillant avenir.»

Payer les élèves pour qu'ils restent à l'école. *Earn as you learn*: voilà l'engagement dévoilé la semaine dernière par le gouvernement Blair et qui promet aux élèves de 16 ans de garnir leur compte en banque contre la promesse de rester à l'école plutôt que de voguer vers le marché de l'emploi.

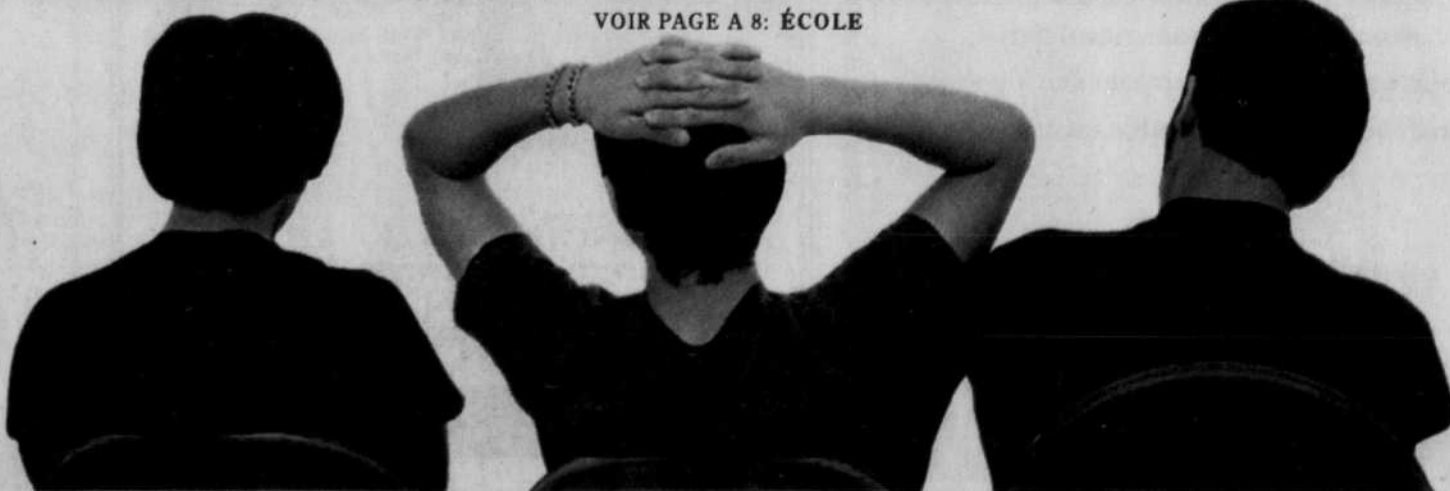
Ce programme inusité basé sur un incitatif financier lié à l'assiduité scolaire a été dévoilé par le secrétaire du département de l'Éducation, Charles Clarke, qui promet aux étudiants de 16 ans dont le revenu familial est en deçà de 48 000 SCAN (30 000 euros) une «allocation de maintien à l'école» s'élevant jusqu'à 48 \$ par semaine (30 euros), et ce, dès septembre prochain.

Le programme, qui a fait l'objet d'un projet-pilote pendant deux ans dans un tiers du territoire scolaire britannique — et avec succès — coûtera environ 800 millions de dollars par année au gouvernement, calcule l'équipe de Tony Blair, et quelque 353 000 jeunes de 16 ans (sur une possibilité de 666 000) devraient y être admissibles. Des analyses préliminaires ont déjà avancé que 70 000 jeunes au moins s'y inscriraient.

L'argent sera dirigé du gouvernement vers les comptes bancaires des étudiants et sera soumis à un examen serré: manquer des cours pourrait remettre en question le droit à cette allocation. Ouf!

Le gouvernement estime que ces jeunes qui y adhéreront pour leur 12<sup>e</sup> année scolaire pourraient en bénéficier pendant deux ou trois ans, «selon le temps requis pour compléter leurs études», ce qui mènera certains d'entre eux à recevoir l'allocation jusqu'à l'âge de 19 ans. «Cela n'affectera pas l'allocation familiale des parents ni le salaire du jeune lié à un emploi à temps partiel», affirme le département de l'Éducation.

VOIR PAGE A 8: ÉCOLE



### INDEX

Annonces	B 5	Idées	A 7
Avis publics	B 4	Météo	B 4
Culture	B 8	Monde	A 5
Décès	B 5	Mots croisés	B 4
Économie	B 1	Sports	B 6
Éditorial	A 6	Télévision	B 7



## • LES ACTUALITÉS •

### Reid garde sa confiance en la CSDM

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
LE DEVOIR

Le ministre de l'Éducation, Pierre Reid, ne s'inquiète pas des irrégularités dans la situation financière de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et *«fait confiance»* au plan de redressement présenté par la plus imposante des commissions scolaires du Québec, qui fait face à un déficit de 27 millions et envisage des compressions de personnel.

Le Devoir a en outre appris que son ministère a accepté d'éponger quelque dix millions de ce déficit en capitalisant les coûts liés au développement de la fibre optique, un programme coûteux car financé en une seule fois par la CSDM au moment de son implantation, il y a quelques années.

Pierre Reid ne s'inquiète pas non plus de savoir que la CSDM a retiré aux écoles la gestion de la part la plus importante de leur budget, soit celle liée à l'embauche des enseignants, histoire de corriger certaines *«anormalités»* qu'elle a constatées, par exemple l'usage de ces sommes à d'autres fins que l'emploi de professeurs, comme l'achat de papier, de mobilier ou d'ordinateurs.

*«Je suis un ardent défenseur de la décentralisation»*, a affirmé hier au Devoir le ministre de l'Éducation, Pierre Reid, lors d'un bref entretien téléphonique. *«Il y a beaucoup de marge de manœuvre dans notre loi, ce qui fait que certaines commissions scolaires ont été plus prudentes à décentraliser les budgets et que d'autres l'ont fait plus vite»*, a-t-il indiqué, ne voyant aucune irrégularité dans cette décision de la CSDM de transférer aux neuf regroupements qu'elle compte la gestion de l'enveloppe enseignante.

Le ministre Reid est *«rassuré»* par la manière avec laquelle la CSDM prend les choses en main. *«Je me base sur le plan de redressement présenté par la CSDM»*, a affirmé M. Reid. *«Je suis les choses de près, je suis attentif, mais tant qu'il n'y a pas d'indice qu'ils ne prennent pas les choses en main, je suis confiant.»*

*«Nous voulons rétablir un principe d'équité dans les écoles»*, expliquait Diane De Courcy au Devoir la semaine dernière. *«On veut s'assurer que désormais, tous les enseignants prévus sont devant les élèves, pas ailleurs. Il y avait une portion de ces postes-là qui servait à autre chose: à l'ajout de ressources professionnelles mais aussi au fonctionnement des photocopieurs.»*

Alors qu'on ne sait toujours pas quel scénario privilégiera l'administration de la CSDM pour remettre de l'ordre dans ses colonnes de chiffres, nous avons appris que le ministre de l'Éducation a accepté d'éponger quelque 10,4 millions de dollars de la dette prévue de 27 millions estimée par la CSDM.

La commission scolaire, qui n'a pas droit au déficit en vertu de la loi, a résolu, par la voie de son conseil des commissaires en janvier dernier, de récupérer au moins 18 millions d'ici la fin de l'année scolaire en cours. On prévoyait notamment rattrapper une partie de cet argent en formulant *«une demande de capitalisation pour les travaux liés au développement de fibre optique et de la téléphonie IP»*, ce que le ministre de l'Éducation a accepté, effaçant du coup 10,4 millions de la dette de la CSDM.

Face à cette situation toujours précaire, le président de l'Alliance des professeurs de Montréal, Pierre Saint-Germain, se dit *«préoccupé»*. *«On ne pourra jamais faire autrement que de demander des enseignants en face des élèves plutôt que de les voir se transformer en matériel ou en tapis»*, a affirmé cette semaine le président du syndicat d'enseignants lié à la CSDM.

Les réajustements promis par la commission scolaire, qui s'est engagée à ne pas diminuer le nombre d'enseignants *«à clientèle égale»*, ne seront toutefois *«qu'une goutte d'eau dans l'océan des besoins des élèves»*, a ajouté M. Saint-Germain, qui croit que le ministère est en partie responsable de cette situation et que la décentralisation *«fait en sorte qu'on perd le fil de nos budgets»*.

Le ministre de l'Éducation ne voit que des vertus à ce système décentralisé dont il est la tête car *«les parents peuvent prendre leur place et noter les irrégularités s'ils en décelent»*.

### Plus de Canadiens ont choisi le Québec que de Québécois le Canada

En 2003, le Québec a affiché un premier bilan migratoire interprovincial positif en 30 ans, montre Jack Jedwab

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY  
LE DEVOIR

Le Québec a mis fin en 2003 à 30 ans de déficit migratoire interprovincial, révèlent les plus récentes données de Statistique Canada, mises en lumière hier par le directeur général de l'Association d'études canadiennes, Jack Jedwab, auteur d'une étude sur la migration interprovinciale au Canada. L'avancée reste toutefois timide, puisque le Québec n'a enregistré pour 2003 qu'un gain net de 118 individus.

Quand on compare ce chiffre aux données de 2002, alors que la province enregistrait une perte nette de 4179 individus, la volte-face apparaît toutefois significative. *«Symboliquement, c'est une barrière qu'on a franchie»*, explique Jack Jedwab. En effet, au cours des 30 dernières années, il n'était pas rare que le Québec connaisse plus de 10 000 départs et même davantage, notamment à la fin des années 1970 et au début des années 1980, avec un sommet de 46 600 départs en 1976.

Parallèlement à cela, l'Ontario, qui traditionnelle-

ment obtient la faveur de beaucoup de Québécois, a connu une baisse en 2003, une première en cinq ans. Un résultat qui explique d'ailleurs en bonne partie la performance du Québec. *«Ce qu'on constate dans les données, c'est que, depuis quatre à cinq ans, il y a 30 % de moins de Québécois qui quittent la province pour une autre alors qu'il y a 15 % plus de Canadiens qui choisissent le Québec»*, remarque le directeur de l'institut.

#### Le contexte

Ce retournement s'explique également par le contexte politique et économique du Québec. *«Je n'ai jamais cru, dans le cas du Québec, qu'on puisse séparer sa situation politique, économique ou sociale de son bilan migratoire interprovincial»*, poursuit M. Jedwab. Ce dernier remarque par ailleurs que le déficit était plus élevé dans les années où l'on discutait plus intensément de constitution ou de langue. *«Je pense que ce n'est pas une coïncidence que, dans la première année du mandat des libéraux, les gens aient tendance à rester au Québec»*, ajoute-t-il.

La spécificité toute montréalaise n'est également

pas étrangère à ces longues années de déficit. En effet, si la majorité des gens qui décident de changer de province voient leurs conditions financières s'améliorer — surpassant même celles de ceux qui y sont nés —, la situation est tout autre pour ceux qui choisissent la métropole québécoise puisqu'ils font généralement moins bien que les Québécois pure laine.

Ceux qui y aménagent faisant moins bien que ceux qui y sont nés, Montréal est longtemps restée moins attrayante aux yeux des autres provinces, outre la barrière connue de la langue. Les années de vaches maigres seraient toutefois en voie de se terminer. *«J'ai l'impression que cela est en train de changer»*, confirme Jack Jedwab. *«Si la tendance se maintient, c'est même Montréal qui sera la grande gagnante de cette amélioration de la situation de la migration. Ce n'est pas d'ailleurs un hasard si la ville vit un boom dans le logement présentement.»*

Selon le directeur général de l'Association d'études canadiennes, cette fragile avancée devrait se maintenir pour les prochaines années. Il faudra cependant attendre 2007, date du prochain recensement canadien, pour en être certain.

### Plusieurs hôpitaux montréalais échapperont à la fusion avec les CLSC

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

L'Agence de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Montréal (ADRLSSSS) présentera finalement au ministre de la Santé un plan qui exclut la majorité des hôpitaux des fusions envisagées dans la métropole. En bout de course, la fusion anticipée des CLSC et des hôpitaux ne deviendra réalité que dans cinq des douze territoires de l'île de Montréal.

En effet, l'Agence de Montréal a adopté à la majorité mardi soir une proposition finale qui modifie sensiblement son plan initial visant à fusionner les hôpitaux aux CLSC et aux centres d'hébergement et de soins de longue durée sur sept des douze territoires de l'île de Montréal.

Compte tenu des critiques exprimées pendant les consultations publiques, l'Agence propose plutôt au ministre de la Santé de limiter les fusions d'établissements à seulement cinq des douze territoires de la métropole. Ce faisant, la Régie ajuste donc son tir et ouvre pleinement la porte aux exclusions prévues à la loi 25. À l'origine, seuls les hôpitaux universitaires étaient exemptés des fusions prévues.

#### Des exceptions

La Régie propose maintenant d'exclure l'hôpital Santa Cabrini des fusions prévues dans le secteur Saint-Michel-Saint-Léonard parce que l'hôpital dessert une clientèle essentiellement régionale de langue italienne. Cet hôpital demeurera une institution pleinement autonome mais devra conclure des ententes de services prioritaires avec les CLSC et les centres d'hébergement du secteur Saint-Michel-Saint-Léonard.

Pour des raisons culturelles, l'Hôpital chinois et l'Institut canadien-polonais du bien-être demeureront des hôpitaux pleinement autonomes alors que le Centre hospitalier Mount Sinai, le centre gériatrique Maïmonides et le CHSLD juif de Montréal échapperont pour les mêmes raisons à la fusion avec les CLSC mais devront fusionner entre eux.

L'hôpital Saint Mary's, qui avait revendiqué un

statut particulier en raison de ces liens importants tissés au fil des ans avec les hôpitaux universitaires du réseau McGill, a finalement obtenu gain de cause. Il sera exclu des fusions prévues avec les CLSC et les CHSLD du secteur Côte-des-Neiges-Parc Extension-Métro mais devra créer un consortium avec le Centre hospitalier de santé McGill (CUSM) et l'Hôpital général juif pour desservir la clientèle de l'ouest de Montréal.

Les CLSC, qui avaient revendiqué que les hôpitaux soient exclus des fusions pour éviter que leur mission ne soit diluée au profit de la mission hospitalière, voient donc leur souhait exaucé dans sept des douze territoires de l'île. Pour faire taire les craintes des CLSC, l'Agence de développement des réseaux locaux de Montréal recommande d'ailleurs au gouvernement de nommer dans chacun des douze territoires un haut cadre strictement responsable de la prévention et de la coordination de plans locaux de santé publique.

#### Centres de services de santé

Chacun des 12 réseaux qui naîtra des fusions sera désormais appelé *«centre de services de santé»* (CSS) et verra son conseil d'administration, unique, composé d'un représentant de chacun des établissements fusionnés, d'un membre du comité des usagers, d'un médecin, d'un représentant des infirmières, d'un représentant des professionnels, d'un membre des cliniques médicales associées (CMA) du territoire et de représentants des milieux universitaires, municipaux et scolaires.

Dans le centre de Montréal, où deux scénarios de regroupement étaient sur la table, l'Agence de Montréal a finalement choisi de regrouper entre eux les CLSC Côte-des-Neiges, Parc Extension et Métro, d'une part, et Notre-Dame-de-Grâce, Montréal-Ouest et René-Cassin, d'autre part.

Ce plan final, ainsi que celui de toutes les autres agences du Québec, sera transmis demain au ministre de la Santé, Philippe Couillard. Celui-ci devrait normalement donner ou non son aval d'ici l'été à ces propositions pour permettre la création, à travers la province, de réseaux locaux au cours de la prochaine année.

### Le Québec discutera de la nomination des sénateurs

ROBERT DUTRISAC  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Sous l'impulsion de l'Alberta, le Québec a accepté d'entamer des discussions au Conseil de la fédération afin que les sénateurs et les juges de la Cour suprême soient désignés à partir d'une liste fournie par les provinces.

Lors de l'étude des crédits de son ministère en commission parlementaire, le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Benoît Pelletier, a insisté pour préciser qu'il ne s'agissait pas de discussions de nature constitutionnelle mais bien de pourparlers en vue d'une entente administrative avec le gouvernement fédéral. *«Je ne suis pas en train de négocier la réforme du Sénat»*, a-t-il indiqué au cours d'un entretien avec Le Devoir.

Au député de Mercier et porte-parole de l'opposition officielle pour les affaires intergouvernementales canadiennes, Daniel Turp, qui s'inquiétait que le gouvernement du Québec ouvre la porte à une véritable réforme du Sénat, M. Pelletier a soutenu que son gouvernement se montrerait *«très exigeant»* s'il devait y avoir des négociations constitutionnelles. Mais cette voie n'est nullement envisagée, ni par le Québec, ni par les autres provinces, a-t-il rappelé.

Par ailleurs, M. Pelletier a qualifié le déséquilibre fiscal de *«véritable plaie»* dans les relations fédérales provinciales, *«le nœud gordien»* de ces relations. Le gouvernement Charest s'est donné comme objectif d'accroître de façon significative d'ici deux ans le financement fédéral de la santé, ce qui est une façon d'*«apaiser»* la plaie du déséquilibre fiscal.

Sur la question de la présence du Québec à l'étranger, un enjeu que le ministre a eu le mandat de négocier avec le ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, Pierre Pettigrew, M. Pelletier a déploré le peu d'avancement des discussions. Deux comités de travail fédéraux-provinciaux ont été formés, le premier sur les relations Canada-États-Unis et le rôle des provinces à cet égard, et le deuxième sur la présence des provinces aux forums internationaux.

### Asthme: des perceptions coûteuses

LOUISE-MAUDE  
RIOUX SOUCY  
LE DEVOIR

L'asthme est une maladie chronique qui peut être parfaitement contrôlée. Pourtant, jusqu'à 85 % des patients qui disent contrôler leur maladie ne le font pas. Plus, bien souvent, leur propre médecin

partage cette perception erronée, a montré hier le Dr Manon Labrecque, du département de pneumologie de l'hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, à l'occasion d'une table ronde organisée par l'Association pulmonaire du Québec.

Ces mauvaises perceptions coûtent cher au Québec, qui compte 700 000 asthmatiques,

dont 300 000 enfants. Chaque année, l'État québécois débourse pour eux 150 millions de dollars pour leurs médicaments, leurs soins médicaux et leur hospitalisation. On compte ainsi 100 000 visites à l'urgence, 56 000 jours d'hospitalisation et 325 000 journées de travail perdues. Et on en meurt encore puisque, bon an, mal an, le Québec compte 150 décès attribués à l'asthme.

Ce portrait statistique en dit long sur une condition trop souvent négligée, croit le Dr Labrecque. *«Nos attentes ne sont pas assez élevées et le*

*recours à la médication régulière est trop faible.»* À cet égard, en faisant du traitement combiné pour l'asthme un médicament d'exception, le gouvernement du Québec participe à cette insécurité puisqu'il restreint sciemment l'accès à un médicament, a ajouté le Dr Labrecque, qui regrette que ce dossier *«n'avance pas»*.

Il faut dire que l'insécurité est un facteur aggravant chez l'asthmatique. La psychologue Kim L. Lavoie a montré hier que les troubles anxieux sont plus fréquents chez les asthmatiques que dans le reste de la population. *«Les troubles anxieux, qui vont de l'inquiétude chronique aux troubles paniques en passant par une peur excessive d'être jugé, sont six fois plus fréquents chez les asthmatiques»*, a expliqué le Dr Lavoie.

Plus du tiers des asthmatiques ont en effet développé des troubles anxieux qui, associés à leur maladie, ont des conséquences importantes. *«Il y a une anxiété appropriée quand on est asthmatique, mais elle peut devenir démesurée»*, fait remarquer la psychologue. C'est ce qui explique que les patients qui souffrent d'anxiété maîtrisent généralement moins bien leur asthme et disent avoir une moins bonne qualité de vie. S'ensuit un cercle vicieux dont il est bien difficile de sortir.

C'est pourquoi il ne faut pas avoir peur d'aborder le sujet de front croit Gaston Godin, professeur titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les comportements et la santé à l'Université Laval. *«Les médecins s'imaginent que leur travail s'arrête à la prescription»*, déplore-t-il. *«Il vaut mieux gérer le quotidien que de gérer la crise.»* Une approche qui vaut pour toutes les maladies chroniques.

ROLEX

SERVICE

POUR GARDER VOTRE ROLEX EN PARFAIT ÉTAT DE FONCTIONNEMENT, NOUS VOUS CONSEILLONS D'EFFECTUER UNE RÉVISION COMPLÈTE TOUTS LES CINQ ANS.

Bijouterie Gambard  
Vente et service technique

630-A RUE CATHCART MONTRÉAL, CENTRE VILLE  
(514) 866-3876

Pour annoncer, appelez au 985-3322 ou au 1-800-363-0305

Mieux-être

BÉDARD  
Clinique de Greffe de cheveux  
Pour hommes et femmes depuis 1974

Microgreffe folliculaire

Chirurgiens:  
Dr Pierre Bédard  
Dr Michel Chagnon  
M.D., F.R.C.S. (C)

30 ans

La solution naturelle et permanente à votre perte de cheveux!

(514) 842-8449

Ouvert  
Lundi au vendredi:  
9h00 à 17h00

630, rue Sherbrooke Ouest, bureau 301, Montréal

Coccoli  
chez  
Desjardins

1007, rue LAURIER ouest,  
Outremont  
Tél.: 274-2442

## LE DEVOIR

## POLITIQUE

## Charest veillera à ce que l'ex-ministre Bellemare évite les conflits d'intérêts

Alors que les ministres du gouvernement Charest regrettent le départ de leur collègue Marc Bellemare, Québec entend s'assurer que les futures activités professionnelles du ministre démissionnaire ne posent aucun problème éthique.

TOMMY CHOUNARD  
DE NOTRE BUREAU  
DE QUÉBEC

Le conseil exécutif du gouvernement Charest rencontrera l'ex-ministre de la Justice, Marc Bellemare, afin de s'assurer que son retour à la pratique du droit, en particulier ses activités futures dans le dossier de régime d'assurance automobile, ne pose aucun problème éthique en raison des informations privilégiées auxquelles il a eu accès dans l'exercice de ses fonctions.

C'est que Marc Bellemare a remis sa démission mardi, deux jours avant qu'il n'ait passé une année en fonction et qu'il ne soit ainsi assujéti à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying. S'il avait été contraint de respecter cette loi, il lui aurait été formellement interdit, pendant deux ans, d'exercer des activités de lobbying pour le compte de groupes d'intérêt auprès du gouvernement concernant le régime d'indemnisation sans égard à la faute (no fault), la réforme des tribunaux administratifs ou encore l'indemnisation des victimes d'acte criminel, autant de dossiers qui font l'objet d'un projet de loi ou le feront dans les mois à venir. Or rien ne lui interdit d'exercer des activités de lobbying auprès du gouvernement pour le moment.

«Avec le conseil exécutif, [Marc Bellemare] va s'assurer qu'on fasse le maximum pour éviter les zones grises et lui permettre de faire la transition vers la vie privée, de continuer à défendre avec beaucoup de talent les citoyens du Québec», a affirmé le premier ministre Jean Charest, lors de la période des questions hier.

Le premier ministre a rappelé que Marc Bellemare, bien qu'il ne soit pas

soumis aux exigences de la loi sur le lobbying, doit tout de même respecter la directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État, qui a été adoptée le 15 octobre 2003. Selon l'article 2 de cette directive, toute personne ayant quitté la vie politique «doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de l'État». Elle ne doit pas non plus «divulguer une information confidentielle» ou «donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public» dont elle a pris connaissance dans l'exercice de ses fonctions, énonce l'article 3. M. Bellemare ne peut également «intervenir pour le compte d'autrui auprès d'un ministère ou d'un organisme avec lequel [il] a eu des rapports officiels directs et importants» au cours de la dernière année.

En conférence de presse mardi, Marc Bellemare disait avoir l'intention de retourner à la pratique du droit dès lundi et de donner son point de vue dans l'éventuelle révision du no fault.

Selon le leader de l'opposition officielle, André Boisclair, M. Bellemare devrait s'abstenir de participer au débat concernant le no fault pendant une année, «sachant que lui-même a déposé des mémoires au conseil des ministres sur ces questions, qu'il a contribué à des discussions au conseil des ministres, au comité de législation et au caucus», a-t-il dit. «M. Bellemare a eu accès à l'ensemble des précieux avis du ministère de la Justice. Je demande au premier ministre de prendre des dispositions particulières pour qu'il n'utilise pas ces avis dans sa croisade qu'il mène contre le no fault», a ajouté M. Boisclair.

## Réactions

Le président de Droits des acciden-

tés du travail et de l'automobile du Québec, Martin Cadieux, se dit «désolé» de la décision de Marc Bellemare, sur lequel il fondait «beaucoup d'espoir», d'autant plus que «le gouvernement recule sur ses engagements concernant le no fault». «Si Marc Bellemare revient dans le privé et qu'on continue à avoir un intérêt commun sur le sujet, il peut y avoir une forme de réunion et on pourrait faire quelque chose ensemble», a-t-il noté.

Si les ministres du gouvernement Charest regrettent le départ de la vie politique de leur collègue Marc Bellemare, ils estiment que le ministre démissionnaire est dans l'erreur en affirmant qu'il pourra apporter des changements dans les façons de faire de l'État davantage à l'extérieur du Parlement, dans son cabinet d'avocats, qu'au sein même du conseil des ministres.

«Je regarde le cas du no fault, sa cause personnelle. Je pense qu'il a beaucoup plus de chances de faire une réforme ici que dans son bureau d'avocats. La preuve, c'est qu'il a été dans son bureau d'avocats une vingtaine d'années et que la situation n'a pas changé», a souligné le ministre de la Sécurité publique, Jacques Chagnon, dont un différend l'a opposé à Marc Bellemare l'année dernière. «Je m'entendais bien avec lui», a affirmé M. Chagnon, qui a précisé que le ministre démissionnaire était «très pressé» d'apporter des changements et que la «vitesse de croisière» de l'appareil étatique a pu lui paraître «lente».

Le ministre des Transports, Yvon Marcoux, responsable du dossier du no fault, trouve «dommage» le départ de son collègue mais assure qu'une révision du régime d'assurance automobile sera mise en avant. «Le processus continue», a-t-il dit. Même s'il a reporté à l'automne le dépôt d'un projet de loi — et si le gouvernement tend à réduire la portée de la future réforme —, il rendra public un document de consultation sur le sujet au mois de juin. Or le Parti québécois a déposé en Chambre, hier, un rapport rendu public au Nouveau-Brunswick qui recommande à la province d'adopter un régime d'assurance automobile semblable à celui du Québec.

## Couillard débloque 3,5 millions pour que cesse la médecine à deux vitesses au CHUM

ROBERT DUTRISAC  
DE NOTRE BUREAU  
DE QUÉBEC

À fin de financer l'usage public de son nouvel appareil, le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), n'aura plus à faire payer 2500 \$ à des patients cancéreux, par l'entremise de cliniques privées, pour une tomographie par émission de positrons (caméra TEP).

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, a annoncé hier qu'il avait débloqué des budgets de fonctionnement suffisants pour permettre aux quatre hôpitaux universitaires du Québec d'effectuer 5000 examens TEP en 2004-05, dont 1250 à l'Hôtel-Dieu du CHUM. Il s'agit d'une dépense annuelle de 3,5 millions.

Dans la même foulée, le ministre a autorisé le Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUQ) à se doter rapidement d'une caméra TEP d'une valeur de 2,2 millions. Le CHUQ dispose de budgets nécessaires pour effectuer 1000 examens TEP en 2004-05. Le Centre hospitalier de l'Université de Sherbrooke (CHUS) pourra en faire 1500 et le Centre universitaire de santé de McGill en effectuera 1250 à l'Institut neurologique de Montréal.

Le ministre a devancé une annonce qu'il prévoyait faire plus tard cette année, a-t-il précisé. Cette annonce précipitée est due à la révélation que le CHUM réfère des patients à des cliniques privées afin qu'ils puissent obtenir, en contrepartie de 2500 \$, un examen TEP dans un délai de trois à quatre jours. Les patients qui ne déboursent pas cette somme sont soumis à la liste d'attente normale, donc à des délais qui varient de deux à six mois.

Le ministre a révélé que le CHUM avait signé en février 2003, soit avant l'arrivée des libéraux au pouvoir, un contrat de services avec le groupe Médicus pour des examens TEP à l'Hôtel-Dieu. Le Groupe Médicus est lié à la clinique Imatch dont le D<sup>r</sup> Raymond Taillefer, directeur du département de médecine nucléaire du CHUM, est actionnaire. Ce contrat a été reconduit en 2004. Le ministre, qui ignorait la présence d'une caméra TEP à l'Hôtel-Dieu et l'existence de ce contrat de services, n'a pu donner l'assurance qu'il serait résilié à brève échéance. A ce jour, 60 personnes ont déboursé 2500 \$ pour obtenir leur examen TEP avant tous les autres patients, a-t-il précisé.

Le ministre estime qu'il est inacceptable d'exiger des frais pour des traitements et des examens dans des établissements publics. Cette pratique contrevient à la Loi canadienne sur la santé. Toutefois, M. Couillard a signalé l'existence d'une «zone grise» en ce qui a trait aux examens d'imagerie médicale effectués dans les cliniques privées. À l'heure actuelle, les cliniques privées facturent les examens de résonance magnétique, par exemple, bien qu'il soit possible d'obtenir ces mêmes examens gratuitement si le patient se soumet à un long délai d'attente.

Selon l'entente qui le liait à la Régie régionale de Montréal-Centre, le CHUM devait financer l'utilisation de sa caméra TEP par des contrats de recherche et en offrant, contre rémunération, ce service à d'autres hôpitaux de la région de Montréal, a indiqué le ministre. Le ministère n'avait pas autorisé les frais de fonctionnement de cette caméra TEP, un don de la Fondation du CHUM. «La seule façon de régler ce problème, c'est d'y aller avec une politique très ferme et disciplinée de développement autorisés», a dit M. Couillard. En contrepartie, si un nouvel équipement est autorisé, l'établissement obtient l'assurance qu'il y aura un budget de fonctionnement.

Les hôpitaux régionaux à Gatineau, à Rimouski, à Saguenay et à Trois-Rivières devront attendre avant de recevoir leur caméra TEP. Ce n'est qu'ultérieurement, lors d'une deuxième étape et après une évaluation scientifique de l'efficacité de ces examens, que des caméras TEP pourraient être déployées en région, contrairement à ce qu'écrivait Le Devoir hier, a précisé le ministre.



Michel David

## Le péché d'orgueil

Il y a une limite à ce que peut supporter un homme aussi orgueilleux que Marc Bellemare. Cette limite est le ridicule, même si on dit qu'il ne tue pas. La perspective de voir la remise en question du no fault réduite à la possibilité d'une poursuite devant la Cour des petites créances a sans doute été la goutte qui a fait déborder le vase.

C'est la croisade qu'il a menée pendant des années qui a valu à M. Bellemare la notoriété dont Jean Charest a voulu profiter aux élections du 14 avril 2003. Se contenter de la réforme purement cosmétique à laquelle le gouvernement paraît maintenant résigné aurait porté un coup aussi dur à sa crédibilité qu'à son ego.

Depuis plusieurs semaines, le ministre de la Justice, dont la carrière semblait tourner au cauchemar, était clairement à la recherche d'une porte de sortie la plus élégante possible. Il part avec l'image d'un homme qui a préféré sacrifier une limousine ministérielle plutôt que ses principes. Qu'il retourne à la pratique du droit ou décide éventuellement de faire autre chose, la fidélité à ses principes est toujours une qualité très appréciée.

Il n'est ni le premier ni le dernier à découvrir à l'usage qu'il n'était pas fait pour la politique. Des hommes aussi estimables que Daniel Paillé ou André Reynaud en sont jadis arrivés à la même conclusion.

Depuis le tout début, il était manifeste que M. Bellemare n'avait ni la patience ni le sens du compromis qu'exige l'art du gouvernement dans une société démocratique. C'est d'ailleurs là un des grands paradoxes de la politique: il faut avoir une très grande estime de soi pour encaisser les coups très durs qu'on y reçoit tout en ayant l'humilité de reconnaître qu'on ne peut pas imposer ses vues et son rythme à la population contre son gré. En politique, le péché d'orgueil est mortel.

Certains apprennent de leurs erreurs, d'autres non. M. Bellemare appartient à la deuxième catégorie. Encore cette semaine, le sourire satisfait qu'il arborait en commentant l'appel du jugement rendu dans l'affaire Gillet démontait que malgré tous ses déboires, il n'avait toujours pas compris que le rôle du ministre de la Justice n'est pas de se transformer lui-même en justicier.

Si Jean Charest l'a «roulé», comme le disait André Boisclair, c'est sans doute involontairement. En reprenant à son compte sa croisade contre le no fault, le premier ministre a encore fait une mauvaise lecture de l'opinion publique québécoise, qui n'est pas disposée à sacrifier un régime qui fait l'envie d'à peu près tout le monde à l'extérieur du Québec simplement parce qu'un avocat fort en gueule en a fait son obsession.

Il y a toujours quelque chose de tragique à voir un homme se casser la figure de façon aussi spectaculaire, mais les projets de M. Bellemare étaient nuisibles pour le Québec. Espérons seulement qu'on profitera de sa démission pour les expédier aux archives.

Malgré les bons mots qu'on prononce obligatoirement en pareilles circonstances, ses ex-collègues ne pleureront pas longtemps sur le sort de ce loose cannon. Jacques Dupuis a toutes les qualités pour le remplacer très adéquatement à la Justice, à commencer par un bien meilleur sens politique.

Même de rien, M. Dupuis devient subitement un des membres les plus puissants du gouvernement. En ajoutant la Justice et la présidence du comité de législation à son poste de leader parlementaire, il acquiert pratiquement un droit de veto sur tous les projets de loi. Il est vrai que cela ne rime pas à grand-chose ces jours-ci tellement le menu législatif est anémique.

S'il enlève une épave du pied du gouvernement, le départ de M. Bellemare pourrait néanmoins allonger la liste déjà impressionnante des mécontents. Bon nombre d'électeurs libéraux, partisans de la loi et de l'ordre, voyaient en lui un vaillant défenseur de la veuve et de l'orphelin, qu'on aura lâchement sacrifié. Si les progressistes et les conservateurs font alliance contre le gouvernement, les libéraux risquent de passer un très mauvais quart d'heure.

Le comité de Vanier, que M. Bellemare représentait à l'Assemblée nationale, est assez représentatif de cette partie de la population qui partage son sentiment voulant que la société est trop tolérante à l'endroit de ceux qu'il appelle «les abjects et les mécréants».

M. Charest devra maintenant décider quand il y déclenchera une élection partielle. Si on se fie aux plus récents sondages, les choses se présentent mal pour le PLQ, qui risque de terminer troisième derrière le PQ et l'ADQ.

La loi prévoit un délai maximum de six mois, ce qui reporterait l'élection à la fin d'octobre. Si la situation ne s'est pas améliorée de façon significative d'ici là, cela signifie que le gouvernement entreprendrait la session parlementaire d'automne en essayant une cinglante défaite.

Précipiter les choses en tenant l'élection avant la fin de juin permettrait peut-être de laisser retomber la poussière avant la rentrée, mais il serait difficile de justifier qu'on la noie dans la campagne fédérale et les référendums sur les défusions.

L'idéal serait sans doute de la tenir à la fin de l'été, en espérant que les vacances aient amélioré l'humeur des électeurs. De toute manière, avant de prendre une décision, M. Charest voudra attendre de savoir à quoi s'en tenir en ce qui concerne Mégantic-Compton, où le député libéral fait actuellement l'objet d'une enquête de la SQ qui pourrait éventuellement le forcer à démissionner lui aussi. Décidément, le premier ministre doit avoir très hâte de partir pour la France, où il pourra oublier ses soucis pendant quelques jours.

mdavid@ledevoir.com



Marc Bellemare

droit dès lundi et de donner son point de vue dans l'éventuelle révision du no fault.

## Santé: Pettigrew nie vouloir faire une part plus belle au privé

SYLVAIN LAROCQUE  
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le ministre fédéral de la Santé, Pierre Pettigrew, a causé un tel émoi avec ses propos sur la privatisation des soins de santé qu'il a dû s'empêcher de rectifier le tir hier.

«Si certaines provinces veulent expérimenter la prestation de services par le secteur privé, du moment qu'elles respectent le principe du payeur unique et public, je suis d'avis que nous devrions examiner ces efforts», a déclaré le ministre mardi, devant le comité des Communes sur la santé.

«Si ça ne fonctionne pas, [les provinces] vont y mettre fin [aux expériences avec le privé], a-t-il précisé. Mais si ça fonctionne, nous apprendrons tous quelque chose.»

«Le principe, c'est l'administration publique, pas la propriété publique, a ajouté M. Pettigrew. Il y a une différence entre les deux.»

Le ministre a rappelé que la Loi canadienne sur la santé n'interdit pas au secteur privé de faire la prestation de soins de santé, à la condition que les patients n'aient pas à déboursier pour les services reçus. Il reste que ses commentaires comptent parmi les plus directs qu'un ministre fédéral de la Santé ait prononcés sur le sujet, ces dernières années.

Les cliniques privées qui procurent des soins couverts par les régimes publics d'assurance maladie existent dans toutes les provinces — et depuis des décennies. À l'heure où

les coûts des soins de santé montent en flèche, le débat tourne autour des questions suivantes: doit-on élargir le volet privé et, si oui, doit-on faire payer les usagers?

Mardi, Pierre Pettigrew a paru répondre oui à la première question et non à la deuxième.

## Volte-face

Mais hier, devant le tollé soulevé par ses propos de la veille, il a reculé et y est allé d'un «non» sur toute la ligne.

«Je réalise maintenant que j'ai laissé l'impression que je favorisais une augmentation de la prestation de soins de santé par le secteur privé», a-t-il déclaré lors d'un point de presse convoqué d'urgence.

«Ce n'était d'aucune façon mon intention, ni celle du gouvernement, a-t-il insisté. [...] Pour dire les choses aussi clairement que possible, l'ambition du gouvernement fédéral est de ne pas encourager la prestation privée, même dans le cadre de la Loi canadienne sur la santé. Au contraire, nous voulons l'expansion des services offerts par le secteur public.»

La réaction rapide du ministre trahissait une inquiétude certaine émanant du cabinet du premier ministre. En effet, Paul Martin veut faire de la réforme du système de santé l'enjeu principal de la prochaine campagne électorale, dont le déclenchement est attendu le 9 mai pour un scrutin le 14 juin.

Le chef de l'opposition, le conservateur Stephen Harper, n'a d'ailleurs pas tardé à faire ses choux gras des propos

contradictoires de Pierre Pettigrew.

«La réalité, n'est-ce pas que le gouvernement est tellement occupé à attaquer notre parti sur la santé qu'il n'a aucune idée de ce qu'est sa propre position?», a dit avec ironie M. Harper aux Communes.

Paul Martin a répliqué que les libéraux étaient à l'origine du système universel actuel et que «la position allianciste-conservatrice» sur la santé n'était «pas acceptable» aux yeux de la population.

Le programme provisoire du Parti conservateur ouvre la porte à un rôle du secteur privé en santé. «La différence, c'est que nous avons été honnêtes à cet égard et qu'eux ont menti», a lancé Stephen Harper.

Le chef du Nouveau Parti démocratique, Jack Layton, n'a pas manqué de faire un rapprochement entre la position des conservateurs et les propos de M. Pettigrew. «Seul le NPD peut protéger le système public de santé», a-t-il claironné.

Les déclarations du ministre ont eu des échos jusque dans les capitales provinciales.

Le premier ministre de l'Ontario, Dalton McGuinty, s'est plaint des «signaux contradictoires» qu'il recevait de la part d'Ottawa dans le domaine de la santé.

«Les gens sont très préoccupés par les soins de santé au Canada et des commentaires du genre de ceux que M. Pettigrew a faits [mardi] n'aident pas», a quant à lui estimé le ministre saskatchewanaise de la Santé, John Nilson.

## EN BREF

## La liste noire électorale des gais

(PC) — Des militants pour les droits des gais et lesbiennes qui demandent aux Canadiens de «voter pour l'égalité» ont dressé une «liste noire» des candidats qu'ils voudraient voir défaisés aux prochaines élections fédérales. Le porte-parole d'Égal Canada, Laurie Arron, a déclaré hier que cet appel ne s'adresse pas seulement aux gais mais à tous les citoyens «qui tiennent à la charte [des droits]». Après avoir évalué des centaines d'élus en poste et de candidats, la coalition des Canadiens pour un mariage égal

recommande de défaisé 145 politiciens tandis que 297 sont considérés comme «favorables» au mariage de conjoints de même sexe. La coalition comprend Égal Canada, l'Église unie du Canada, la Fondation canadienne des relations raciales et le Congrès du travail du Canada. Le regroupement dit n'avoir pas noté à quel parti les politiciens «à défaisé» appartiennent. Le leader du Bloc québécois, Gilles Ducesse, et son homologue du Nouveau Parti démocratique, Jack Layton, ont l'appui de la coalition. Le premier ministre Paul Martin est considéré comme favorable tandis que le chef conservateur Stephen Harper est classé dans la catégorie des politiciens à défaisé.



Michèle BENOÎT  
Roger GRATTON

## Le pouvoir de la montagne

Découvrir Montréal  
Collection Pignon sur rue

28 pages - 2,80 \$

Les Éditions  
GUÉRIN  
(514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies

• LES ACTUALITÉS •

EN BREF

**Appel à la sécurité**

(Le Devoir) — La FTQ presse le gouvernement Charest de mettre pleinement en application la Loi sur la santé et la sécurité du travail, qui prévoit des comités paritaires sur la santé et la sécurité du travail dans l'ensemble des milieux de travail. Pour l'instant, seulement 20 % des travailleurs assujettis à la loi sont visés par les mesures de prévention. La centrale syndicale formulait cette demande hier à l'occasion de la Journée internationale de commémoration des travailleurs morts ou blessés au travail. En 2003, 150 000 accidents de travail ont été rapportés au Québec et 175 travailleurs sont décédés. Au Québec, le taux de décès à la suite d'un accident de travail est de 6,5 pour chaque tranche de 100 000 travailleurs alors qu'il est de 2,1 en Suède et de 4,45 aux États-Unis.

**Le vent dans les pales**

(Le Devoir) — Le gouvernement danois entend, grâce à son plan de développement de l'énergie éolienne divulgué récemment, faire passer la part de cette filière de 20 à 25 % de la consommation nationale d'électricité. En plus de miser intensivement sur le développement de l'éolien en mer avec les plus puissantes machines du monde, près de Lolland, le Danemark va subventionner le démantèlement et le remplacement de 900 éoliennes de moins de 450 kW par des machines plus performantes de 3 à 5 MW pièce. Le plan de développement gouvernemental portera à 750 MW par année la nouvelle production éolienne, comparativement à 1000 au Québec d'ici 10 ans. L'industrie éolienne danoise, passée du premier au troisième rang mondial derrière l'Allemagne et l'Espagne, maintient néanmoins 20 000 personnes dans des emplois de technologie supérieure.

**Le gène de la faim**

(Le Devoir) — Des chercheurs de la faculté de médecine de l'Université Laval ont mis au jour un gène de la faim qui aurait un impact sur l'obésité. Dirigée par Louis Pérusse, l'équipe québécoise a montré que ce gène, qui code une protéine — la neuropeptide-B pour être plus exact —, aurait non seulement un impact sur la susceptibilité à la faim, mais aussi sur la surconsommation en réponse à un stress ou à un stimulus social. Sur les 660 personnes ayant participé à l'étude, une analyse génétique a montré que 10 % étaient porteuses d'un gène muté de la neuropeptide-B. Un suivi pendant six ans a révélé que ces dernières avaient gagné deux fois plus de masse grasse que les autres participants. Louis Pérusse examine maintenant la possibilité d'utiliser cette protéine dans un traitement pour les personnes souhaitant perdre du poids.

**Des choix équitables**

(PC) — Les Éditions Protégez-vous, reconnues pour leurs conseils et leurs tests d'intérêt pour les consommateurs, viennent de lancer avec le groupe Équiterre le *Guide du consommateur responsable*. Ce guide présente des choix judicieux que le consommateur soucieux de l'environnement, de sa santé et de l'équité peut faire dans des domaines aussi divers que l'alimentation, l'énergie, le transport, l'habitation, le jardinage, les voyages, les vêtements et l'investissement. Il traite donc à la fois des organismes génétiquement modifiés, de l'investissement responsable, de l'agriculture biologique, du recyclage, du compostage, de l'engagement social. Le consommateur comprendra que par de simples choix faits quotidiennement il peut contribuer à rendre la planète plus propre, plus équitable et à rendre le développement plus durable.

ÉNERGIE ÉOLIENNE

**Axor serait victime d'un trou de vent**

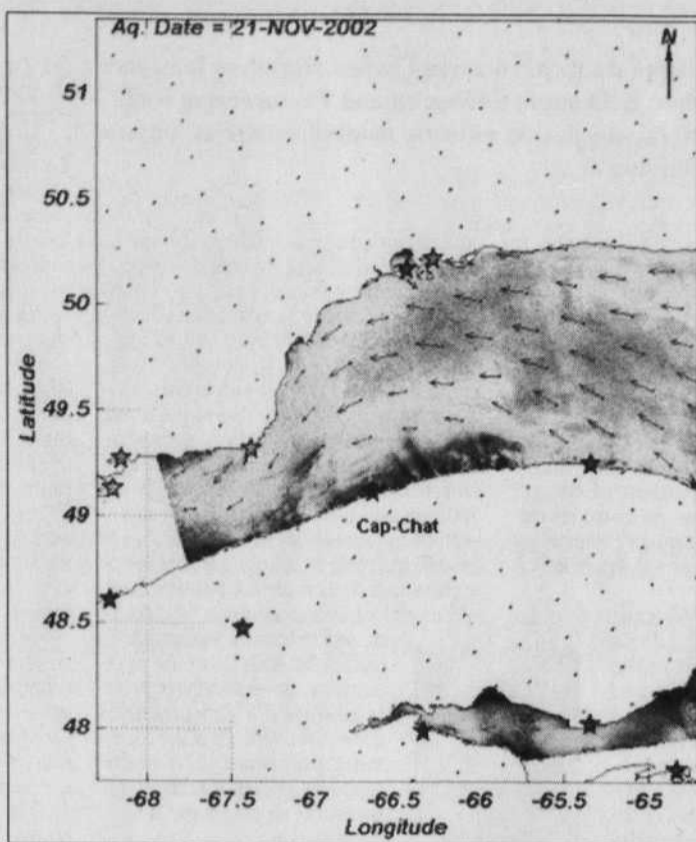
*Les éoliennes de Cap-Chat ne profitent pas des meilleurs vents à cause des Chic-Chocs, selon des spécialistes*

LOUIS-GILLES FRANCOEUR LE DEVOIR

Des données inédites de l'INRS de Varennes indiquent que la faible productivité du parc éolien de la société Axor s'explique en partie par ce que les scientifiques commencent à appeler «l'effet Chic-Chocs», qui provoque à la hauteur de Cap-Chat une sorte de trou dans les vents qui balaient le golfe du Saint-Laurent en provenance du nord et de l'est. C'est ce qu'on a révélé hier au Devoir trois chercheurs de l'INRS, le professeur Gaëtan Lafrance, l'étudiant au doctorat Julien Choïnard et la professeure Monique Bernier. Dans sa thèse sur le point d'être publiée, Julien Choïnard a étudié les problèmes de vents côtiers du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie avec une nouvelle technique d'imagerie satellitaire par radar à synthèse d'ouverture (RSO). Cette technique révolutionnaire est actuellement en voie de consolidation non seulement au Québec mais aussi au RISO, au Danemark, le plus ancien centre d'évaluation des techniques éoliennes au monde.

L'étude de l'effet Chic-Chocs par Julien Choïnard démontre que les vents de l'est et du nord-est n'atteignent que très peu la région de Cap-Chat parce qu'ils sont bloqués par l'énorme écran de pierre que constitue la chaîne des Chic-Chocs. Ce trou, si l'on peut dire, est nettement illustré en noir par la carte des vents ci-contre. L'écran montagneux «diminue ainsi la qualité moyenne du vent et, donc, la performance des éoliennes», explique le professeur Lafrance.

Les vents affectés par l'effet Chic-Chocs privent le projet Axor de 20 à 30 % des vents qui balaient le reste de la région, selon le professeur Lafrance. Dans son mémoire à la Régie de l'énergie, Axor précise que son facteur d'utilisation (FU) ne dépasse pas 19 %. Les promoteurs espéraient plutôt un FU de 35 à 40 %, ce qui revient à dire que l'énergie générée par son parc d'un puissance nominale de 100 MW devrait générer l'équivalent de la production au régime maximal pendant 35 à 40 % du temps. En réalité, les



LE DEVOIR

éoliennes du Nordais peuvent tourner pendant 50, 60 ou 70 % du temps, mais à des régimes plus ou moins élevés.

**Imprévisible**

Installer des éoliennes dans un véritable trou de vent pouvait difficilement être prévu par les promoteurs du parc d'Axor lors de sa conception, au milieu des années 90, ajoute l'universitaire. Il estime d'ailleurs que la société québécoise devrait reconnaître le rôle de «pionnier» de ce projet-pilote et compenser les coûts accrus et imprévus auxquels il fait face aujourd'hui, comme on le fait partout ailleurs dans le monde pour des projets similaires.

Les trois universitaires estiment de plus que le parc Axor est aussi victime d'une technologie désuète. «Ces éoliennes à pas fixe doivent être stoppées si l'impact du flux d'air sur les pales est trop important. Au Québec, ce phénomène est amplifié par le fait que l'air est très froid l'hiver, ce qui permet de tirer plus d'énergie de sa densité plus

élevée», ajoute le professeur Lafrance. Mais les éoliennes d'Axor étant incapables de s'ajuster, elles perdent ce moment optimal de production, dit-il, ce qui affecte sérieusement leur rentabilité.

«La combinaison de ces deux grands facteurs, la désuétude de la technologie et un vent plus faible que prévu explique la faible rentabilité du projet Axor», conclut le professeur Lafrance en précisant que ce cas d'espèce ne peut pas être généralisé pour juger de la rentabilité actuelle de la filière éolienne.

«Quand le projet Le Nordais a été décidé, conclut l'universitaire, le domaine de l'éolien en était au stade de la R&D et de la démonstration. Cette industrie est maintenant à l'aube de sa maturité. Refuser de considérer l'éolien en se basant sur l'expérience d'Axor, c'est un peu comme si, dix ans après la sortie du premier ordinateur AT 286, les entreprises avaient décidé de ne pas acheter les Pentium de Microsoft sous prétexte que la technologie n'avait pas rempli ses promesses.»

MINICENTRALE

**Le débat se poursuit au sujet des chutes de Trois-Pistoles**

*La MRC des Basques aurait cédé à un promoteur privé des droits hydrauliques qu'elle ne possède pas*

LOUIS-GILLES FRANCOEUR LE DEVOIR

Les droits hydrauliques sur lesquels compte la MRC des Basques pour relancer le projet de minicentrale privée sur les chutes de Trois-Pistoles sont en réalité grevés d'une servitude de non-développement en faveur de la collectivité québécoise qui a payé, l'an dernier, 3,5 millions pour faire de ce site majestueux une pièce du patrimoine aquatique national.

C'est ce qu'a appris hier Le Devoir des Amis de la rivière Trois-Pistoles, qui découvraient le contenu du contrat passé l'an dernier entre le gouvernement québécois et la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges lorsque Québec a décidé de racheter les permis accordés au promoteur du site, Jean-Marc Carpentier et sa société Grade Carpentier, pour la somme de 3,3 millions. Québec avait alors accordé une autre compensation financière de 250 000 \$ à la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges pour les redevances perdues en raison de l'annulation du projet.

Mais le problème, selon les Amis de la rivière, c'est que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges aurait cédé les droits hydrauliques grevés d'une servitude à la MRC des Basques, qui tente de relancer le projet de centrale avec la société Gestion Conseil SCP de la région de Sherbrooke, affirmait hier au Devoir le porte-parole des Amis de la rivière Trois-Pistoles, André Ouellet.

**Le contrat**

Ce dernier venait hier d'obtenir copie du contrat intervenu le 10 mars 2003 entre Québec et la municipalité, qui possède historiquement les droits entiers sur la force hydraulique du cours d'eau. Il y est écrit explicitement que «la cession de droits au cessionnaire [Québec] par la cédante [la municipalité] ne doit pas empêcher la cédante d'utiliser la rivière à toutes fins, à l'exclusion de l'exploitation des droits hydrauliques».

Or, malgré cette servitude de non-usage des forces hydrauliques, la MRC des Basques et son préfet veulent relancer le projet. Pour y arriver, ils comptent notamment sur les permis fédéraux et les plans et devis du promoteur

Carpentier, lequel les leur aurait vendus pour 1 \$, selon André Ouellet. Les Amis de la rivière Trois-Pistoles n'ont pas obtenu copie du règlement hors cours par lequel Carpentier a cédé ses droits à Québec. Ce promoteur a été nommé hier au conseil d'administration de l'Agence d'efficacité énergétique, qui n'a pas de quorum depuis quelque temps.

Le gouvernement Landry avait décidé en décembre 2002 de racheter à Jean-Marc Carpentier le droit d'aller de l'avant avec le harnachement de la rivière Trois-Pistoles après avoir annoncé en décembre 2003 qu'il annulerait le programme des petites centrales.

**Référendum**

La MRC des Basques a décidé récemment d'organiser un référendum pour légitimer son droit de bétonner la célèbre chute, que traversera bientôt une passerelle donnant passage à la Route verte du Québec à mi-hauteur de la chute. La MRC, qui espère tirer des profits de 175 000 \$ par année du projet, a refusé d'accorder une aide financière aux adversaires du projet pour leur donner un droit de parole équivalent. Toute la préparation du projet a été tenue secrète l'an dernier et même placée sous le sceau de la confidentialité au conseil de cette MRC.

«La MRC, expliquait hier André Ouellet au Devoir, tente de mettre la main, avec l'aide d'intérêts privés, sur une pièce du patrimoine collectif que les Québécois ont acquis l'an dernier au coût de 3,5 millions pour le préserver et certainement pas pour voir la même chute bétonnée par de nouveaux promoteurs un an plus tard. La MRC organise un référendum comme si elle avait des droits sur ces forces hydrauliques, ce qui n'est pas le cas en raison de l'engagement de la municipalité de ne pas les utiliser, une obligation qu'elle ne peut contourner en les cédant à quelqu'un d'autre. Si quelqu'un doit se prononcer sur la pertinence de bétonner les chutes de la rivière Trois-Pistoles, ce sont les vrais propriétaires, soit la population du Québec qui a payé pour inclure ces chutes dans le patrimoine collectif. Ce n'est pas parce qu'on se met à plusieurs, même avec un référendum, qu'il est plus légitime d'approprier le bien de quelqu'un d'autre.»

TERRORISME

**Adil Charkaoui serait dans le pétrin à cause d'un faux témoignage**

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY LE DEVOIR

La «confession» du prisonnier marocain Noureddine Nafiaa, qui avait éclaboussé Adil Charkaoui, ce Marocain d'origine soupçonné par le SCRS d'appartenir au réseau al-Qaïda et détenu depuis mai dernier en vertu d'un certificat de sécurité, était fautive, a soutenu hier la coalition Justice pour Adil Charkaoui, preuves à l'appui.

Publiée le 16 avril dans le journal *Aujourd'hui le Maroc*, cette «confession» a en effet été niée en bloc par un des parents de Nafiaa dans un article publié le 21 avril dans un autre quotidien marocain, *Al-Tajdid*. On y apprend que Noureddine Nafiaa aurait nié «tout lien avec les actes terroristes au Maroc et ailleurs» et qu'il considérerait les accusations en vertu desquelles il avait été condamné comme «un

abus». À cet égard, Reporters sans frontières a récemment fait part de ses inquiétudes quant à l'influence qu'exercerait l'État marocain sur *Aujourd'hui le Maroc*.

Ces révélations sont apparues comme un baume pour Adil Charkaoui et ses supporters, toujours en attente d'une décision finale sur sa demande de protection au Canada. Dans son «analyse des risques avant renvoi», Immigration Canada avait conclu en août 2003 que l'étudiant de 30 ans risquait d'être soumis à la torture, voire menacé de la peine de mort s'il était renvoyé au Maroc.

L'analyse ayant été rendue publique le 6 avril dernier seulement, le mutisme d'Immigration Canada avait profondément choqué les proches de M. Charkaoui. «Il serait aberrant que le Canada, qui se vante d'être une terre d'asile, l'expulse en sachant qu'il risque la mort ou la torture. Mon frère

n'avait rien contre le Maroc, il n'avait pas de dossier judiciaire, ce sont les services secrets canadiens qui lui ont collé ce dossier», avait alors fait valoir la sœur d'Adil, Hind Charkaoui.

Soupçonné d'être un «agent dormant» d'al-Qaïda, Adil Charkaoui a été arrêté le 21 mai dernier en vertu d'un certificat de sécurité, tout comme quatre autres musulmans. Ses avocats contestent en Cour d'appel la constitutionnalité de la procédure prévue dans la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, affirmant que cette procédure viole la Convention des Nations unies contre la torture. Des groupes divers comme Immigration Canada, Human Rights Watch, Amnesty internationale et la Fédération internationale des droits de l'homme s'entendent pour dire que M. Charkaoui doit se voir accorder une protection.

**Montréal offrira un octroi de 33 000 \$ pour une maison de 133 000 \$**

CLAIRANDRÉE CAUCHY LE DEVOIR

Pour aider à résorber la pénurie de logements, la Ville de Montréal subventionnera la construction de nouvelles propriétés pour des familles à revenus modestes et accroîtra l'aide financière pour la construction de logements abordables privés.

«Il y a des gens aujourd'hui qui sont obligés de s'en aller à Repentigny, à L'Assomption, parce que les propriétés sont beaucoup moins chères qu'à Montréal. Nous voulons absolument les garder à Montréal», a expliqué le responsable de l'habitation à la Ville, Cosmo Maciocia.

Pour ce faire, l'administration montréalaise accordera des subventions oscillant entre 16 000 \$ et 33 000 \$ (selon le nombre de chambres) pour la construction de propriétés dont le prix de vente ne devrait pas dépasser les 133 000 \$. Pour l'instant, on prévoit d'accorder seulement 125 subventions par année dans le cadre d'un projet-pilote. «S'il y a beaucoup de demande, cela ne veut pas dire qu'on ne pourra pas en accorder davantage», a précisé M. Maciocia.

**Plus d'argent pour le logement abordable privé**

La Ville accroîtra de 5000 \$ par unité la subvention pour les «logements abordables» construits dans les secteurs de la ville désignés comme des «quartiers à revitaliser». Cette somme vient s'ajouter aux subventions de 5000 \$ à 12 000 \$ que reçoivent déjà les promoteurs qui s'engagent à ne pas exiger de loyer supérieur à 735 \$ par mois pendant dix ans (pour un quatre-et-demi).

Par ailleurs, la construction de logements abordables ne sera plus l'apanage des promoteurs privés. La Ville de Montréal a annoncé que la Société d'habitation et



ARCHIVES LE DEVOIR

de développement de Montréal (SHDM) devrait construire 750 unités d'ici 2005.

Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) n'est pas très impressionné par les mesures annoncées hier. «Ce qui manque, c'est des logements à 600 \$ et moins par mois. C'est là que le taux d'inoccupation des logements est le plus faible. Quand on loue des appartements à ce niveau-là [735 \$ par mois], cela peut même accroître le phénomène de gentrification», a fait valoir le porte-parole François Saillant.

Le groupe de pression revendique plutôt la constitution d'une banque de terrains vacants réservés à la construction de logements sociaux afin de prévenir la spéculation foncière. Une idée que l'administration municipale se dit prête à étudier.

**Club 402-HOMME®**  
Depuis 1977

Costumes griffés importés d'Italie

**399\$**

Tissus signés  
- Cerruti 1881 - Zegna  
- Marzotto - Zignone, etc.

1118, rue Sainte-Catherine Ouest  
2<sup>e</sup> étage, Montréal • (514) 861-3636  
Heures d'ouverture : Lun. au ven. 10 h à 18 h. Sam. 10 h à 16 h

Galerie des métiers d'art du Québec  
Marché Bonsecours  
350, St-Paul Est, Montréal QC H2Y 1H2  
t 514.878.2787 poste 2  
f 514.861.9191  
galerie@metiers-d-art.qc.ca  
www.galeriesdesmetiersdart.com

univers intimes monique giard vernissage le jeudi 29 avril à 17 h 30 en présence de l'artiste.

L'exposition se poursuivra jusqu'au 23 mai 2004.

Plus d'argent pour le logement abordable privé

Plus d'argent pour le logement abordable privé

LE DEVOIR

## LE MONDE

Élection présidentielle

## Les Arabo-Américains «trahis»

GUY TAILLEFER  
LE DEVOIR

Dans un grand geste d'unité, les Arabo-Américains et les leaders musulmans aux États-Unis avaient chaleureusement appuyé la candidature de George W. Bush à la présidentielle de 2000. Quatre ans plus tard, ils le regrettent.

Un sondage rendu public hier à Washington par la maison Zogby International indique que si la présidentielle avait eu lieu la semaine dernière, le candidat démocrate John Kerry aurait obtenu l'appui de 45 à 49 % des Arabo-Américains, contre 28 à 30 % pour M. Bush dans quatre États (le Michigan, la Floride, l'Ohio et la Pennsylvanie) où les résultats s'annoncent serrés à l'élection du 2 novembre prochain. L'exact contraire des résultats de l'élection de 2000.

Dans le sondage réalisé pour le compte de l'Arab American Institute, le candidat Ralph Nader obtient du reste 14 % des intentions de vote — au moins deux fois plus que dans l'ensemble de l'électorat. D'origine libanaise, le candidat écologiste est un homme populaire au sein de la communauté.

Essentiellement, les Arabo-Américains se sentent largement trahis par les politiques appliquées par la Maison-Blanche face au monde arabe et dans la foulée des attentats du 11 septembre 2001. «Je pense que l'appui que M. Bush a obtenu en 2000 est parti pour de bon», affirmait récemment au *San Diego Union-Tribune* Imad Hamad, directeur du bureau du Michigan du Comité antidiscrimination arabo-américain. Ses bureaux sont situés dans une banlieue de Detroit nommée Dearborn, l'un des principaux centres culturels et politiques de la population proche-orientale des États-Unis. C'est aussi à Detroit que se trouve le Centre islamique d'Amérique, la plus vieille mosquée chiite des États-Unis.

Selon le recensement de 2000, il y aurait 1,2 million d'Arabes d'origine arabe mais certains experts croient que ce chiffre sous-évalue grossièrement la réalité. Ils seraient en fait, selon eux, près de quatre millions — en majorité chrétiens. Quand aux évaluations du nombre de musulmans de toutes nationalités qui vivent aux États-Unis, elles vont de un à sept millions de personnes. La Californie abrite la plus grande communauté arabe, concentrée à San Diego et Los Angeles.

Selon la maison Zogby, ces électeurs représentent de 1,5 à 5 % de l'électorat dans les quatre États où le sondage a été effectué. Un bassin de 510 000 électeurs. Leur nombre est petit, mais leur vote pourrait faire une différence, analyse-t-on, compte tenu de l'état de division profonde de l'électorat américain et du fait que les taux de participation électorale des Arabo-Américains sont généralement supérieurs à la moyenne.

Pendant la campagne de 2000, M. Bush avait courtisé les leaders arabes et musulmans avec assiduité, des stratégies républicaines comme Grover Norquist faisant valoir que ce bloc d'électeurs était «naturellement conservateur». M. Bush avait vu ses appuis officiels se multiplier après avoir déclaré dans un débat avec Al Gore, l'ex-candidat présidentiel démocrate: «Les Arabo-Américains font l'objet de "racial profiling" [discrimination en fonction du profil racial] sur la base de ce qu'on appelle des preuves secrètes. Des gens sont arrêtés. Et nous allons nous en occuper». Ce qui fut interprété dans la communauté comme une indication que M. Bush, élu président, mettrait fin à l'usage de ces «preuves secrètes» dans les audiences d'expulsion.

Ce n'est pas précisément ce qui s'est passé au lendemain du 11 septembre 2001, alors que des milliers d'Arabes et de musulmans ont été arrêtés et détenus dans des conditions qui ont soulevé un tollé dans les milieux de défense des droits civiques.

## Autres facteurs aggravants

Depuis, d'autres facteurs aggravants sont venus creuser leur déception: l'invasion de l'Irak et le chaos qui s'en est suivi, et l'alignement très net de l'administration Bush sur le gouvernement d'Ariel Sharon dans le conflit israélo-palestinien. Il reste, paradoxalement, que les 501 personnes sondées considèrent M. Bush, dont 67 % des répondants jugent pourtant tièdement la performance générale, comme le plus fiable en matière de sécurité nationale et de lutte contre le terrorisme. Dans tous les autres domaines, M. Kerry domine. Du reste, le sondage traduit le désenchantement de la communauté arabo-américaine sur la question israélo-palestinienne: elle ne fait guère confiance ni à M. Kerry ni à M. Bush pour résoudre le conflit.

En 2000, M. Gore avait remporté le Michigan et la Pennsylvanie. Bush avait gagné en Ohio et, dans des circonstances douteuses, en Floride, l'État par lequel il est entré à la Maison-Blanche. Pour l'instant, M. Kerry est nettement en avance partout, sauf en Floride, où la course est chaude. D'autres analystes républicains ne font pas grand cas de la désillusion des milieux arabes: le terrain que M. Bush perdra parmi eux, disent-ils, il le compensera auprès des électeurs juifs qui apprécient ses politiques.

E N B R E F

## Diable!

Cité du Vatican (Reuters) — Le diable est le grand «instigateur» des maux qui secouent la planète, a déclaré hier le pape Jean-Paul II lors de son audience hebdomadaire. «Il y a dans le monde un mal agressif qui a Satan comme chef d'orchestre et instigateur», a déclaré le souverain pontife, qui a déjà pratiqué plusieurs exorcismes. Par le passé, Jean-Paul II a déjà fait savoir qu'il considérait le diable non seulement comme une figure abstraite mais comme une véritable force toujours vivante.

## Le transit à Chypre

Bruxelles (Reuters) — Les gouvernements de l'Union européenne sont parvenus hier à un accord qui permettra de faciliter le transit des biens et des personnes à travers la ligne de démarcation entre les deux parties de Chypre, a-t-on appris de source diplomatique. Les ambassadeurs de l'UE devaient se prononcer après que les Chypriotes grecs, qui adhérent le 1<sup>er</sup> mai, eurent rejeté par référendum le plan de réunification de l'île présenté par l'ONU alors que les Chypriotes turcs l'approuvaient.

## Flambée de violence dans le sud musulman de la Thaïlande

SUKREE SUKPLANG  
REUTERS

Pattani — Le sud de la Thaïlande, à majorité musulmane, a été hier le théâtre d'une flambée de violence sans précédent qui a fait une centaine de morts, selon un bilan des autorités encore provisoire.

Les affrontements ont opposé à l'aube les forces de sécurité à des groupes de jeunes musulmans armés qui ont lancé une série d'attaques contre des postes de police dans une région en proie aux troubles depuis le mois de janvier. Ils ont fait 107 morts dans les rangs des assaillants et cinq dans ceux de l'armée, a annoncé le chef de l'armée thaïlandaise, le général Chaiyasidh Shinawatra, lors d'une conférence de presse.

Le général a précisé que le renseignement militaire avait eu vent de l'imminence de ces attaques grâce à la collaboration de la population locale et que cela lui avait permis de mieux y faire face. Le précédent bilan était de 92 «bandits» tués ainsi que deux soldats et deux policiers, selon un porte-parole du gouvernement. Mais au moins 30 morts ont également été annoncés par l'armée lors d'une fusillade dans une mosquée proche de Pattani, où s'étaient réfugiés des assaillants.

Les attaques ont été lancées de façon coordonnée par des groupes de jeunes hommes vêtus de noir ou de vert, armés de fusils, d'épées et de machettes. Chaque groupe comptait une vingtaine de membres.

Le premier ministre Thaksin Shinawatra a réagi en promettant de neutraliser ceux qu'il nomme des criminels poussés uniquement par l'appât du gain plutôt que par des motivations religieuses ou idéologiques.

## «Bandits»

Bangkok avait déjà imputé les troubles des dernières semaines, qui ont fait 60 morts, à des bandits locaux exploitant de jeunes musulmans désœuvrés de souche malaise. Mais selon des analystes indépendants, des groupes radicaux comme le réseau islamiste al-Qaïda d'Oussama ben Laden peuvent aussi trouver un terrain de recrutement dans la région.

Les trois provinces de l'extrême sud ont été frappées par une vague d'attaques armées, d'attentats à l'explosif et d'incendies criminels depuis le 4 janvier, date d'un raid contre une caserne qui a coûté la vie à quatre militaires.

Le sud de la Thaïlande avait été le théâtre d'une rébellion séparatiste dans les années 70 et 80. Mais les at-



SUKREE SUKPLANG REUTERS

Cette mosquée a été le théâtre d'une fusillade entre soldats et jeunes musulmans.

taques d'hier semblent marquer une escalade. «Ils ont attaqué cinq de nos postes de police ce matin, dans la province de Yala, et nous en avons tué 22», a déclaré à Reuters le colonel Prinya Kwanyuen, chef de la police régionale. La province de Yala, en majorité musulmane, est située à 1300 kilomètres au sud de Bangkok, la capitale.

Un responsable du ministère de l'Intérieur a dit que les assaillants avaient été tués au cours d'opérations dans les trois provinces méridionales, notamment celle de Pattani, où des combats opposaient encore des militaires à des hommes armés retranchés dans une mosquée. Le chef de la sécurité pour la province de Pattani, le général Pallop Minmanee, a annoncé que 30 corps avaient été retrouvés après la fin de la fusillade.

Boonyasidh Suwanarat, gouverneur de Yala, a estimé que la coordination des attaques et l'armement des assaillants permettaient de penser qu'ils avaient reçu

un certain entraînement. «Ce qui s'est passé ce matin montre qu'ils en sont arrivés au stade où ils sont assez confiants pour se révéler. Beaucoup d'entre eux portaient des bandeaux blancs ou rouges comme signes distinctifs, a-t-il dit. Le type de couteaux qu'ils portaient montre qu'ils doivent avoir été bien entraînés.»

La télévision a montré les images d'un commissariat de police en feu, entouré de motocyclettes calcinées, avec deux cadavres de rebelles gisant sur le sol.

L'un portait un t-shirt vert portant des inscriptions en arabe et les lettres «JL», possible allusion à la Jamaa Islamiya, réseau islamiste soupçonné d'être actif dans tout le Sud-Est asiatique et d'entretenir des liens avec al-Qaïda.

Le premier ministre, qui doit se rendre dans cette région la semaine prochaine, a convoqué les responsables de la sécurité en réunion de crise.

I R A K

## Des milliers d'enseignants «baassistes» seront réintégrés

REUTERS ET AFP

Bagdad — La majorité des quelque 12 000 enseignants limogés l'an dernier par les autorités d'occupation pour appartenance au parti Baas seront réintégrés prochainement, a annoncé hier le ministre irakien de l'Éducation, Alladine Alouane.

L'administrateur américain Paul Bremer avait annoncé la semaine dernière le réexamen de certaines mesures de «débaassisation» prises depuis l'an dernier pour purger l'administration des éléments favorables à l'ancien régime de Saddam Hussein.

Alouane a en outre indiqué que des milliers d'autres enseignants qui avait été, eux, limogés par l'ancien régime parce qu'ils refusaient d'adhérer au Baas seraient réintégrés dans l'éducation nationale. Plus de 5000 l'ont déjà été ou sont en cours de l'être. Une dizaine de milliers d'autres ont déposé leur candidature.

Les programmes d'histoire, d'éducation civique et religieuse antérieurs à la chute de régime baassiste seront revus, a ajouté le ministre. Les manuels d'enseignement religieux, a-t-il souligné, portaient essentiellement sur l'islam sunnite, branche à laquelle appartient le président déchu, alors que la communauté chiite, victime de la répression de l'ancien régime, représente 60 % de la population irakienne.

Alouane a également insisté sur le fait que la démocratie, la liberté d'expression et les droits de l'homme seraient également au programme. Selon le ministre, deux à trois ans seront nécessaires pour réviser les programmes scolaires de fond en comble.

L'aviation américaine a bombardé hier des objectifs rebelles présumés dans la ville assiégée de

Fallouja, près de Bagdad, alors que des combats opposaient des soldats américains à des miliciens chiites radicaux près de Najaf, dans lesquels une Irakienne a été tuée.

## Bush sur Fallouja: «Toutes les mesures»

Le général américain Mark Kimmitt, chef adjoint des opérations militaires en Irak, a affirmé que les forces américaines restaient «déterminées à respecter la cessez-le-feu et à résoudre la situation pacifiquement», en allusion aux négociations entre représentants de la coalition et chefs locaux. Le président George W. Bush a soutenu de son côté que les forces américaines «prendraient toutes les mesures nécessaires pour rendre sécuritaire» Fallouja.

Dans l'autre foyer de rébellion anticoalition, près de la ville sainte chiite de Najaf, une Irakienne a été tuée lors d'un échange de tirs entre soldats américains et miliciens chiites radicaux fidèles à Moqtada Sadr dans l'après-midi, tirs qui ont repris en soirée.

## Pourparlers sur une résolution

Un général du commandement central de l'armée américaine a par ailleurs indiqué que des renforts de tanks et de véhicules blindés de transport de troupes ont été envoyés ou sont en train d'arriver en Irak pour faire face au regain de violence.

Enfin, l'Allemagne, l'Espagne, la France et les États-Unis sont en «intenses pourparlers» en vue d'une nouvelle résolution sur l'Irak au Conseil de sécurité des Nations unies, a indiqué hier soir à Berlin le premier ministre espagnol José Luis Rodríguez Zapatero.

## La cause de deux «combattants ennemis» devant la Cour suprême des É.-U.

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Les juges de la Cour suprême se sont montrés sceptiques hier sur la détention illimitée de deux citoyens américains considérés par l'administration Bush comme des «combattants ennemis» capturés dans le cadre de la guerre contre le terrorisme. Ce statut permet leur détention au secret, sans inculpation, dans une prison militaire.

La plus haute cour a d'abord entendu les arguments dans le cas de Yasser Hamdi, Américain d'origine saoudienne capturé en compagnie de combattants talibans en Afghanistan fin 2001. Elle a ensuite consacré une autre heure de débats à Jose Padilla, arrêté à Chicago en mai 2002 à sa descente d'un avion en provenance du Pakistan et accusé d'avoir voulu faire exploser une bombe radiologique aux États-Unis.

Ces deux cas sont l'occasion pour la Cour suprême de peser de manière décisive sur le débat autour de l'équilibre entre droits constitutionnels et impératifs de la sécurité nationale. Elle se prononcera d'ici fin juin, date de la fin de sa session.

Les questions de plusieurs des neuf juges ont laissé entrevoir une certaine irritation contre le pouvoir exécutif, qui ne fait l'objet d'aucun contrôle judiciaire pour décider de la détention illimitée de ces deux hommes dans une prison militaire de Charleston, en Caroline du Sud. Les vifs échanges entre juges et avocats des deux parties ont donné lieu, à plusieurs reprises, à des réactions audibles du public, parfois à des rires, manifestations assez rares dans ce cadre très formel.

La Cour suprême avait déjà connu une session animée la semaine dernière lorsque le représentant du gouvernement américain avait exposé ses arguments

en faveur de l'incarcération, sans inculpation ou accès à un avocat, de près de 600 étrangers sur la base militaire américaine de Guantánamo (Cuba).

En début de séance, l'avocat de Hamdi, Frank Dunham, a demandé à la cour de permettre à son client «d'être entendu sur les raisons de son incarcération», de pouvoir simplement «donner sa version des faits». La juge Ruth Ginsburg a demandé pourquoi certains détenus de la guerre contre le terrorisme étaient détenus indéfiniment alors que d'autres, comme l'Américain John Walker Lindh, sont inculpés et autorisés à un procès.

L'avocat du gouvernement, Paul Clement, a expliqué que les «combattants ennemis» possédaient des renseignements précieux pour la sécurité nationale et que leur détention sans avocat permettait de leur soutirer ces informations. Le juge Anthony Kennedy a alors mis en cause le flou sur la durée de ces interrogations tandis que le juge Robert Stephens se demandait si quel qu'un avait songé qu'en offrant un avocat à un détenu, on pouvait amoindrir les chances qu'il coopère avec les autorités. L'avocat pourrait par exemple dire à son client: «Si tu parles, tu éviteras peut-être de rester deux ou trois ans au secret», a-t-il suggéré, suscitant des rires.

Le juge Stephen Breyer a de son côté affirmé que «toute personne a le droit de pouvoir présenter ses preuves ou arguments». M. Clement a répondu en substance que la procédure d'évaluation des détenus en Afghanistan avait déjà permis à Hamdi de présenter ses arguments, de même que son passage à Guantánamo. «Dans le cadre d'un interrogatoire?», a lancé le juge Kennedy.

Le cas Padilla a permis de poursuivre la discussion. «Le gouvernement ne peut pas couvrir ses gens, les enfermer pour toujours et les priver d'un procès», a plaidé l'avocate Jennifer Martínez.

## Berlin résonne d'appels à combattre l'antisémitisme

AGENCE FRANCE-PRESSE

Berlin — Les participants à une conférence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ont lancé hier à Berlin un vibrant appel au monde politique et à la société civile pour faire rempart contre la recrudescence de l'antisémitisme qui menace les valeurs de l'Europe.

«Si Auschwitz n'a pas tué l'antisémitisme, qu'est-ce qui le fera?», s'est interrogé hier le Prix Nobel de la paix Elie Wiesel, visiblement ému. La conférence se tient à Berlin, lieu éminemment symbolique où a été planifié l'Holocauste de six millions de juifs par le régime nazi.

Elie Wiesel a également regretté que des représentants de l'islam n'aient pas été invités à cette conférence, qui réunit pour deux jours quelque 500 personnes, dont le secrétaire d'État américain Colin Powell et le président israélien Moshe Katsav.

«Aujourd'hui, la cohabitation des ethnies et religions en Europe est menacée», a relevé le président du Conseil central des juifs en Allemagne, Paul Spiegel, mettant en garde contre la tendance à rendre les communautés musulmanes seules responsables du regain de l'antisémitisme.

Sans démentir la dégradation de la situation des juifs en France, l'ancienne ministre française Simone Veil a estimé qu'«il serait grave, injuste et d'une certaine manière malhonnête d'exagérer la peur ressentie par les juifs» en comparant les incidents actuels avec la Shoah.

L'ensemble des représentants des 55 pays que compte l'OSCE ont fait le même constat amer d'une montée de l'antisémitisme dans leur zone, sans insister sur ses causes, dont la principale serait l'aggravation du conflit israélo-palestinien, selon plusieurs études.

Nombre de représentants des communautés juives européennes ont attiré l'attention sur les dérives auxquelles peut mener une systématisation de la critique d'Israël. Mais taxer d'antisémitisme toute déclaration critique de l'État hébreu peut être contre-productif, a relevé Brian Cowen, ministre des Affaires étrangères de l'Irlande, qui exerce la présidence de l'UE.

«Ce n'est pas être antisémite que de critiquer la politique de l'État d'Israël, mais la limite est dépassée quand Israël ou ses dirigeants sont diabolisés ou violemment attaqués à coups de symboles nazis ou de caricatures racistes», a déclaré Colin Powell.

La haine contre les juifs n'est pas seulement un phénomène européen, a-t-il ajouté, admettant que les États-Unis «ont leur part d'antisémitisme, de skinheads ou d'autres formes de racisme, d'extrémisme, de fondamentalisme». Parallèlement à la répression, il a jugé important la transmission entre parents et enfants: «L'intolérance, à l'instar de la haine, est un comportement appris qui passe d'une génération à une autre», a-t-il rappelé.

De Varsovie, le président polonais Aleksander Kwasniewski a répondu aux critiques qui affirment que l'antisémitisme serait plus marqué dans l'est que dans l'ouest de l'Europe.

Les participants espèrent pouvoir s'accorder sur des mesures concrètes visant à renforcer les outils législatifs en vue d'une «tolérance zéro à l'égard de l'intolérance», à instaurer un suivi statistique des incidents antisémites et à insister dans les écoles sur l'Holocauste, dont l'enseignement est moins évident qu'il y a dix ans, selon les observateurs.

Le secrétaire d'État français aux Affaires étrangères, Renaud Muselier, a mis l'accent sur la nécessité de combattre la propagation de textes antisémites sur Internet. La seconde journée de la conférence sera consacrée aux rôles des médias et d'Internet pour diffuser des messages soit de haine antisémite, soit au contraire de tolérance.

## É D I T O R I A L

## Sur la bonne voie

Le premier ministre Paul Martin sera aujourd'hui et demain à Washington. Pour éviter de se faire reprocher une trop grande insouciance en matière de lutte contre le terrorisme, il a précipité la publication mardi d'une politique de sécurité nationale. Parce qu'il s'est hâté, quelques pièces importantes manquent toutefois à ce document.

**I**nsouciance: voilà le mot qui convient le mieux pour décrire l'attitude du Canada ces 24 derniers mois en ce qui a trait aux questions de sécurité. Certes, au lendemain du 11 septembre 2001, le gouvernement fédéral a rapidement doté les forces de sécurité des principaux outils qu'elles réclamaient sans cependant procéder à l'intégration des actions de chacun. La force d'inertie d'un lourd appareil bureaucratique aura fait en sorte que, malgré les milliards investis, les efforts faits n'auront pas produit de résultats optimaux, comme la vérificatrice générale Sheila Fraser le signalait dans un récent rapport.

On peut comprendre le premier ministre Martin d'avoir voulu avoir en main une politique pour se présenter dans la capitale américaine, où l'échec à prévenir les attentats du 11 septembre 2001 est le débat de l'heure. Avec ce document, il pourra rassurer ses hôtes quant au sérieux avec lequel le Canada entend désormais assurer son rôle. Il pourra faire valoir que ce ne sont pas que des intentions puisque celles-ci sont accompagnées des budgets nécessaires. Sur-tout, il pourra souligner que cette politique constitue un engagement du gouvernement en entier, comme en témoigne le fait que c'est le premier ministre lui-même qui en est le signataire. Cela devrait suffire à rassurer.

La volonté d'intégrer les diverses interventions du gouvernement fédéral en matière de sécurité est certainement l'élément clé de cette politique. Le changement de cap est significatif. Il y aura désormais une autorité politique clairement affichée et des lieux de coordination adéquats seront mis en place. On peut croire que l'époque où les organismes chargés de la sécurité pouvaient se comporter chacun en cow-boy solitaire est terminée.

Ne devraient donc pas se répéter, du moins en principe, des situations comme celle qui a permis l'expulsion par les Américains de Maher Arar

vers la Syrie sans que personne sur le plan politique au Canada ne soit informé de cette affaire au moment où elle se déroulait. Une telle situation devrait désormais être analysée par le centre d'évaluation intégrée des menaces qui sera créé et qui sera en lien direct avec le conseiller sur la sécurité nationale du premier ministre. Des leçons ont été tirées, tout comme on a appris de la crise du SRAS survenue l'an dernier. Celle-ci a fait comprendre la nécessité de mettre sur pied un centre des opérations pour la gestion des urgences.

Pour intéressante qu'elle soit à plusieurs égards, cette politique fait par ailleurs l'impasse sur plusieurs sujets. C'est le cas de la mise en œuvre de plusieurs de ses éléments. Question de temps, on ne pouvait pas tout faire, à moins qu'on ait voulu ne pas insister, sachant que certaines mesures, notamment celles misant sur la technologie pour le contrôle des identités, risquent de ne pas pouvoir être opérationnelles avant de longs mois. Il y a aussi des silences qui s'expliquent par la proximité des prochaines élections.

En publiant cette politique de sécurité à ce moment-ci, nul doute que Paul Martin a voulu rassurer ceux qui réclament des mesures vigoureuses de lutte contre le terrorisme. Conscient qu'il ne sert à rien de gagner des votes à droite pour les perdre à gauche, il a évité d'aborder les aspects qui pourraient inquiéter les électeurs soucieux du respect des droits de la personne. C'est du bout des lèvres qu'il évoque ainsi la nécessité de réviser le processus de détermination du statut de réfugié, un sujet sensible. Quant aux amendements envisagés aux lois sur la sécurité adoptées au lendemain du 11 septembre, le silence est complet. C'est dommage car ces calculs électoraux invitent à prêter des intentions au gouvernement. Peut-être est-ce inutilement, ce qu'on ne saura qu'après les élections.

## Rigidité et précipitation

**M**arc Bellemare est arrivé en politique avec son petit catéchisme sous le bras, prêt à le céder à tout parti qui lui promettait de l'appliquer intégralement. C'aurait pu être le Parti québécois ou l'Action démocratique; les libéraux lui ont finalement ouvert les bras. M<sup>e</sup> Bellemare n'en demandait pas plus.

Il lui fallait toutefois bien de la naïveté ou de la vanité pour croire que son combat de 20 ans serait transposé sans compromis dans l'arène de la politique; de croire aussi que sa fougue de justicier — un mauvais motif pour entrer en politique — serait partagée par ses collègues.

M. Bellemare repart donc, sans plus d'états d'âme qu'à son arrivée, avec un petit catéchisme à peine entamé. Il retrouvera son travail d'avocat, donc de militant — ce qui est une autre manière, parfaitement honorable, de faire de la politique. L'ironie, c'est qu'il fera face à un gouvernement qui ne reconnaît plus guère ce rôle à notre société civile!

Les embrouilles de M. Bellemare en tant que ministre de la Justice et de procureur général du Québec ont été nombreuses. À peine nommé, il réclamera la réforme du régime d'indemnisation sans égard à la faute en matière d'assurance automobile, dossier qui ne relève pas de son ministère mais de celui des Transports. Son activisme, dénoncé, restera sans failles pendant toute l'année qui suivra.

Le ministre se mêlera tant des dossiers de ses collègues que du travail quotidien de ses substituts. Il s'impliquera personnellement dans le mégaprocès des motards, dans l'affaire Robert Gillet comme dans une cause de violence conjugale. Au point où on verra, faits inusités, des avocats de la défense réclamer l'arrêt de procédures en mettant en cause le ministre ainsi qu'un juge sorti de sa réserve pour souligner à quel point le ministère public a perdu le sens de l'équilibre dans le dossier de la prostitution juvénile. Des controverses injustifiables, pimentées de bisbille interne, pour un ministère qui doit être celui de la sérénité.

M. Bellemare affirme qu'il part parce qu'il est un homme de rigueur et d'échéances; il confond avec la rigidité et la précipitation. La politique n'est en rien incompatible avec les objectifs à atteindre mais elle doit tenir compte des acteurs, de la population et de la mise en contexte des dossiers.

Seule l'attitude de Marc Bellemare en a fait un politicien déçu. Dans le cas du *no fault*, trop d'éléments militent en défaveur d'une révision pour que le Québec s'y lance. Par contre, son approche de la justice administrative, sensible aux victimes, pouvait mener à une réforme intéressante à la condition d'expliquer plutôt que de se buter, de céder du lest pour se garder des alliés. Son successeur, Jacques Dupuis, moins polémiste et plus aguerri, ne devrait pas commettre ce type d'erreurs. Voilà un répit que le monde judiciaire appréciera.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA  
LE 10 JANVIER 1910  
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON  
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directeur de l'information JULES RICHER  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
JEAN-FRANÇOIS NADEAU, LOUIS LAPIERRE  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

## BELLEMARE REMET LES CLÉS DE SA LIMOUSINE MINISTÉRIELLE...



## LETTRES

## Un simple oubli, M. Guité?

Lettre à Chuck Guité

Devons-nous vraiment croire qu'en tant que haut fonctionnaire responsable de la livraison du programme de commandites, vous avez oublié d'informer votre ministre et M. Chrétien qu'il y avait un vice dans la procédure de livraison des chèques? En conséquence, vous avez versé des centaines de milliers de dollars seulement pour couvrir les frais de poste...

Vous avez fait dévier l'intérêt des médias sur les possibles irrégularités de M. Martin en dehors du sujet des commandites.

Vous vous conformentez en pensant que vous avez suivi une procédure que vous saviez ignoble et inapplicable pour la livraison de ce programme. L'ensemble de vos réponses indique que, sans aucun doute, vous avez agi d'une façon irresponsable ou que, plus probablement, vous avez été complice d'une grande escroquerie aux frais des contribuables canadiens. [...]

Gilles Vermette  
Sainte-Adèle, le 23 avril 2004

## Humaine erreur

D'un côté, le député néo-démocrate fédéral Svend Robinson avoue publiquement, tremblant, repentant et bouleversé, le vol d'un bijou lors d'un encaissement et annonce du même coup la suspension de sa vie politique. De l'autre côté, ministres et députés libéraux fédéraux défilent devant le comité des Comptes publics, impassibles, voire arrogants, et se prétendent blancs comme neige dans les malversations entourant le programme de commandites.

La confession de M. Robinson nous rappelle que la vie politique n'est pas nécessairement

synonyme de corruption, de cupidité et de mensonge. L'erreur est humaine, mais encore faut-il en faire l'aveu.

Geneviève Caillé  
Montréal, le 24 avril 2004

## Un vieux problème...

J'ai eu l'occasion de lire, il y a quelques temps, un petit fascicule intitulé *Réminiscences d'antan: Québec il y a 70 ans*, écrit par Nazaire Levasseur (1848-1927), qui, au cours de sa carrière, fut reporter, puis rédacteur en chef au journal *L'Événement*. Dans cet ouvrage publié en 1926, Levasseur fait la «chronique» de la ville de Québec et de ses environs dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle. Après avoir décrit les promenades qu'on pouvait faire dans les faubourgs de Québec, qui se développaient rapidement à l'époque, il fait remarquer ceci (pages 72 et 73): «[...] l'on ne peut s'empêcher d'être émerveillé de ce développement. Si l'on a la patience d'attendre, on en verra bien d'autres; on verra l'annexion de Sainte-Foy, de Lorette, de Charlesbourg et du pays jusqu'à Beauport au moins, à la vieille capitale; et le Saint-Laurent verra sur ses rives l'une des plus belles cités du monde. C'est ainsi que les grandes villes se forment et commandent, au sein de l'humanité.»

«Que cette annexion se fasse sans difficultés engendrées par l'envie, la jalousie, certaines ambitions et surtout l'ignorance, etc., ça va de soi, c'est entendu. On ne réalise des progrès qu'avec des difficultés, des embarras, des heurts. Il est bien difficile de concilier toutes les opinions; en fait d'opinions, il y a les presbytes et les myopes. Que de cas de myopie chez les hommes!»

Que penserait Levasseur de l'opération de défusions?  
Mario Ferland  
Québec, le 21 avril 2004

## Un mensonge dissimulé

Dans l'article «Le Canada? Pas plus un goulag que le Québec n'est un Tibet», publié dans *Le Devoir* du 18 avril en page B 4, le journaliste Antoine Robitaille rapporte le parallèle que le *Globe and Mail* fait entre le Québec au sein du Canada et le Tibet au sein de la Chine (les deux sont le foyer d'une minorité cherchant à préserver son identité, les deux sont le foyer de mouvements nationalistes, etc.). L'auteur fait allusion aux «politiciens séparatistes déclarés»: «On leur donne une place au parlement de la nation et ils sont payés environ 100 000 \$ de l'argent des contribuables par année.»

Deux remarques s'imposent. ■ Les députés séparatistes sont citoyens canadiens élus selon la loi électorale canadienne tout comme les députés des autres partis reconnus. Le Bloc québécois est un parti reconnu et est mandaté par les citoyens qui croient à la souveraineté du Québec. La nation québécoise est cofondatrice du Canada (1791).

■ Les députés séparatistes payent impôts et TPS au gouvernement fédéral tout comme les autres citoyens. Le salaire qu'ils reçoivent est décrété par une loi gouvernementale.

Cette allusion précitée est ridicule, odieuse et insultante pour les citoyens du Québec. Elle laisse entendre que nous sommes des colonisés et qu'on accorde aux députés séparatistes la faveur de siéger dans la maison du maître, selon M. Pettigrew, ministre de la Santé du gouvernement libéral de Paul Martin. Et pourtant, selon Bernard Descôteaux, dans *Le Devoir* du 17 mars 2002, la présence du Bloc québécois est «une voix nécessaire». Rémi Lefebvre  
Châteauguay, le 23 avril 2004

## LIBRE OPINION

## Ce qu'il faut dire sur le bois d'œuvre

CARL GRENIER

Vice-président exécutif et directeur général du Conseil du libre-échange pour le bois d'œuvre

Lettre à Paul Martin

Je suis convaincu que les cahiers pour vos prochaines rencontres avec le président Bush débordent de bons conseils. Permettez-moi cependant d'ajouter en toute humilité mon grain de sel sur ce sujet archi-usé qu'est le bois d'œuvre. Je suis bien conscient que quatre présidents, six premiers ministres, une douzaine de ministres du Commerce international et une myriade de fonctionnaires et d'industriels des deux côtés de la frontière se sont cassés les dents depuis 20 ans sur ce qui est encore le conflit commercial le plus important au monde.

Ai-je dès lors besoin de préciser (et ce n'est pas vous faire offense ni à vous ni au président Bush, qui êtes animés des meilleures intentions pour améliorer les relations entre nos deux pays) que les attentes face aux résultats de vos entretiens en ce qui a trait au bois d'œuvre sont assez modestes? Je ne m'attends pas à ce que le président aborde de lui-même cette question, et ce, pour trois raisons. D'abord, il a de toute évidence des sujets plus urgents et, disons-le, plus importants à discuter avec vous.

Ensuite, il vous laissera l'initiative de soulever la question du bois d'œuvre car les États-Unis sont passés maîtres dans l'art de cantonner les autres nations dans un rôle de demandeur, surtout pour les histoires de commerce. Cela tient pour l'essentiel au fait que le marché américain est le plus riche entre tous et que le Congrès en détient les clés constitutionnelles, non le président. Rappelez-vous qu'au milieu des années 80, le Ca-

nada avait dû formuler une demande par écrit, malgré la volonté claire du président Reagan de négocier un accord de libre-échange avec le Canada, et que M. Reagan avait obtenu la permission de faire cela par un vote extrêmement serré du comité des Finances du Sénat, après avoir concédé bien des points préalables.

La troisième raison, c'est que, contrairement au Canada, où la question du bois d'œuvre fait régulièrement les manchettes depuis qu'elle s'est ravivée, en 2001, ce n'est pas du tout le cas aux États-Unis, où elle n'apparaît que rarement dans les médias.

## Que faire?

Alors, quelle approche adopter avec votre interlocuteur sur la question du bois d'œuvre? Le Canada n'est pas à genoux sur cette question. Nous demandons justice et largeur de vue. Dites au président que le fait que son sous-secrétaire au Commerce vienne nous dire, comme l'a fait Grant Aldonas à Vancouver le 31 mars, qu'il a l'intention de dresser les provinces les unes contre les autres et qu'une victoire canadienne à l'ALENA ou à l'OMC ne mettrait pas fin au conflit ne fait pas avancer la cause d'une résolution éventuelle. Plus que n'importe quelle autre nation, les États-Unis ont été l'architecte de l'ordre juridique commercial international depuis six décennies, et nous nous attendons à ce qu'ils respectent leurs engagements, tout comme nous respecterons les nôtres, sans aucune réserve.

En deuxième lieu, vous devez d'être absolument clair sur un point fondamental: si nous voulons en arriver à une paix durable qui convienne aux deux pays par la voie de la négociation, alors il faut procéder sur des bases

juridiques solides faisant fi de concepts rejetés par des tribunaux indépendants. À deux reprises par le passé, le Canada a malheureusement cédé à la pression américaine sur ce point et ces accords iniques n'ont pas duré. La loi du plus fort n'est pas la loi, et la gestion même d'un accord éventuel doit être soustraite au département du Commerce et plutôt confiée à un organe binational formé d'experts indépendants.

Troisièmement, comme vous allez rencontrer non seulement le président mais aussi des leaders du Congrès au début de ce qui s'annonce comme une année électorale ardemment contestée, vous pourriez leur signaler que les 6,5 millions de travailleurs de la construction aux États-Unis (qui s'opposent aux mesures à la frontière) sont 25 fois plus nombreux que leurs collègues de l'industrie du bois d'œuvre, ce qui devrait être pris en compte dans tout calcul électoral sérieux.

De plus, selon les statistiques officielles de la Federal Election Commission publiées le 29 mars et compilées par le Center for Responsive Politics, l'industrie américaine des constructeurs de maisons, qui s'oppose elle aussi à toute restriction aux importations de bois d'œuvre canadien, a surclassé l'industrie américaine des produits forestiers en matière de contributions électorales: 4,2 millions par rapport à 2,3 millions pour le cycle électoral en cours.

Loïn de moi l'idée, voire la suggestion, que l'argent vienne trancher de telles questions: de toute évidence, cela heurterait profondément nos mœurs électorales canadiennes. Non, il s'agit simplement d'une mesure de l'opinion de citoyens aux États-Unis sur cette question du bois d'œuvre.

Bonnes réunions.

## IDÉES

Scandale des commandites

## Les leçons à tirer du mépris

Les témoignages devant le comité des Comptes publics sont révélateurs d'une véritable stratégie d'encerclement du Québec

JACQUES BEAUCHEMIN

Directeur du département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal

stratégique, les Québécois tiennent à cette formule, y voyant la manière la plus démocratique et la plus raisonnable d'atteindre l'objectif.

La loi référendaire encadre clairement la nature et le financement des activités que peuvent abriter les comités sous lesquels doivent se placer les partisans de l'une ou l'autre option. Encore là, les Québécois s'en sont toujours tenus au respect de la loi. Le résultat serré du référendum de 1995, on l'a beaucoup dit mais il faut le réitérer, n'a pas entraîné de débordements. Au contraire, les Québécois ont une nouvelle fois montré leur attachement profond à la démocratie en acceptant calmement le résultat du vote.

Comment alors ne pas constater l'étrange paradoxe qui veut que le nationalisme québécois soit constamment dépeint sous la figure antidémocratique et ethnocentriste d'un projet entretenu par les seuls Québécois francophones de souche alors que les entorses à la démocratie se retrouvent plutôt du côté fédéraliste? Ainsi, on ne trouve plus guère d'équivalent du côté fédéral des valeurs d'ouverture que chérissent les Québécois, de leur attachement à la démocratie et de leur volonté jamais démentie de collaboration qui est manifeste dans cette politique de la main tendue qui s'est exprimée sous diverses figures (l'association, le partenariat).

On ne trouve

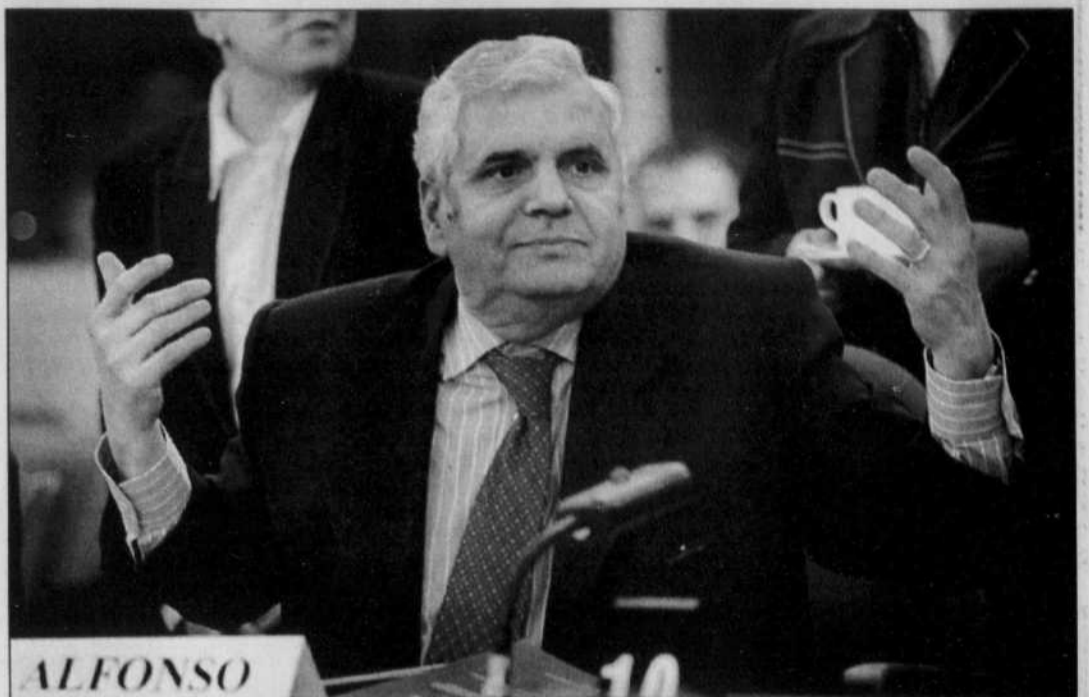
plus guère d'équivalent, du côté fédéral, des valeurs d'ouverture que chérissent les Québécois

La fin de l'ambivalence?

Les malversations dont nous connaissons maintenant l'existence alimentent la thèse d'une impasse politique totale entre le Québec et le Canada. Cependant, objectera-t-on, le sentiment de cette impasse n'est pas nouveau. N'avons-nous pas assisté, depuis le rejet de l'accord du Lac-Meech en 1990 et l'élection du Parti libéral de Jean Chrétien en 1993, au blocage de toutes négociations engageant le Canada et le Québec? Mais les manipulations dont a fait l'objet le programme de commandites et la création du fonds secret pour l'unité nationale confèrent une autre dimension au contentieux et pourraient bien avoir un impact sur la conscience politique québécoise.

Nous savons que l'histoire intellectuelle du Québec est traversée d'une déchirure entre l'appartenance au Québec et à l'adhésion au fédéralisme et au Canada. De nombreux intellectuels nationalistes ne sont jamais parvenus à renoncer au rêve canadien. André Laurendeau, Léon Dion et Claude Ryan incarnent cette posture. Ils ont défendu les intérêts du Québec dans le cadre du fédéralisme en affichant leur attachement au Canada, pays qu'ils estimaient que les Canadiens français, puis les Québécois, avaient contribué à construire et au sein duquel ils étaient chez eux. Leur parcours a été peuplé de déceptions. Fédéralistes «décus», «fatigués» ou «perplexes», ils n'ont toutefois jamais désespéré d'une fin heureuse, escomptant que les vertus du dialogue étaient capables d'aplanir les différends.

Ce courant au sein de notre histoire intellectuelle est peut-être en train de s'éteindre. Certes, Jocelyn Létourneau, qui en est un des derniers interprètes, continue de faire valoir le «capital de bonté» qui se serait accumulé dans l'histoire du Canada. À ses yeux, les Québécois ont toujours pu se tirer d'affaire dans le cadre canadien



Alfonso Gagliano lors de sa comparution devant le comité des Comptes publics.

et les avanies dont ils ont pu être les victimes n'appellent pas de solution aussi radicale que la souveraineté.

Cette posture typique du paysage intellectuel québécois est en voie de disparition. La suffisance avec laquelle s'affirme aujourd'hui le déni de reconnaissance de la nation québécoise prépare peut-être la fin de l'ambivalence si caractéristique de notre tradition intellectuelle et politique.

Le cynisme qui se dégage des propos des témoins à l'enquête du comité des Comptes publics et le triomphalisme qui l'accompagne indisposent à juste titre les Québécois. Depuis l'issue du référendum de 1995, ils savent que le Québec est l'objet d'une tentative d'encerclement. Cette stratégie s'est déployée selon trois modalités. La première a consisté en l'adoption de la loi C-20. Il s'agit non seulement dans ce cas de définir sur le plan juridique les règles entourant l'exercice démocratique que représente un référendum mais également de jeter le discrédit sur le projet souverainiste en laissant supposer qu'en l'absence de balises, il risque d'être imposé par la ruse et la manipulation.

La deuxième modalité réside dans les modifications subreptices apportées à la forme du régime constitutionnel canadien. L'Union sociale de 1999 a ainsi constitué une nouvelle phase de l'offensive fédérale visant à envahir les champs de compétence du Québec (et des provinces en général).

Nous voyons maintenant plus clairement en quoi consiste la troisième modalité de cette tentative d'encerclement. Pour le gouvernement fédéral, elle tient pour l'essentiel dans l'abandon de toutes les règles éthiques portant sur ses rapports avec le souverainisme québécois. Par rapport aux deux premières modalités, elle signale une disposition nouvelle du Canada à l'endroit du Québec: le mépris.



Le témoignage de Charles Guité était très attendu.

L'émotif débat sur les défusions

## Les nouvelles villes, le Québec et le monde

Le gouvernement péquiste avait compris l'interrelation entre les cités, les nations et le grand contexte international

ANDRÉ BARIL

Secrétaire de rédaction à la revue Combats

C'est parti: il suffira que 10 % de la population d'une ancienne ville appose sa signature au registre prévu à cette fin au cours de la semaine du 16 au 20 mai pour déclencher, dès juin prochain, la tenue d'un référendum.

À l'aube de cette consultation publique et à la suite de la publication des études économiques, les partisans des villes nouvelles auront tendance à penser que le fardeau de la preuve appartient désormais aux défusionnistes, que ces derniers auront à démontrer les avantages d'une défusion. C'est une erreur. Il faut plutôt nous demander si l'exercice en question engendrera un renouveau démocratique ou s'il servira de baromètre pour mesurer le ressentiment envers nos institutions publiques.

Comme certains observateurs l'ont vu, le débat sera émotif, et cela rendra le débat difficile. En conséquence, avant d'engager un dialogue avec ceux qui chercheront justement à éviter toute discussion, il faut réfléchir à la lumière du grand contexte international.

Avant les fusions, la participation aux élections municipales n'était pas très élevée mais les gens tenaient à leur municipalité car ils avaient le sentiment d'avoir une certaine emprise sur la réalité. Les chemins étaient-ils bien déblayés l'hiver? Les permis de construction étaient-ils délivrés rapidement? Si ce n'était pas le cas, on pouvait appeler le secrétaire trésorier, le directeur général, la mairesse, ou intervenir à la séance du conseil municipal.

Après leur création, en janvier 2001, les nouvelles villes auraient bien voulu partager certaines responsabilités avec le gouvernement du Québec, mais il leur a fallu accomplir une lourde tâche administrati-

ve. Par exemple, certaines villes n'ont pas encore terminé l'harmonisation des règlements ou signé les conventions collectives. Trois ans plus tard, on peut se demander si les contribuables et les gens qui travaillent dans ces nouvelles villes sont heureux de leur nouvel espace urbain ou s'ils ne préféreraient pas retourner dans leur monde municipal d'antan.

Certes, il ne sert à rien de former des paliers de gouvernement si les gens se sentent ignorés par le système. Nous craignons tous le gigantisme, les pouvoirs inaccessibles, anonymes, bureaucratiques. En conséquence, entendons-nous autour d'une intuition de base: la démocratie est une politique à l'échelle humaine ou elle n'est rien.

La démocratie est une politique à l'échelle humaine ou elle n'est rien

Or qu'en est-il de la politique dans le contexte actuel de la mondialisation? Plus concrètement, quand l'extension des marchés ébranle les gouvernements nationaux, que font les populations? Ont-elles tendance à se replier sur elles-mêmes ou à se regrouper dans un plus grand ensemble? Une hésitation est inévitable.

Pour en découdre, je vous propose la comparaison suivante. Aujourd'hui, si le Québec tout entier ne formait qu'une seule ville, ce serait encore une ville moyennement peuplée, une petite ville en comparaison des nombreuses mégapoles, par exemple New York, Mexico, Shanghai, Séoul, Bombay, Tokyo ou Paris. Avec des villes comme Montréal et Québec, nous sommes très loin des 20 millions de Japonais qui habitent Tokyo! Avec cette simple échelle de comparaison, il s'avère possible de prendre une certaine distance face à notre situation.

De nouvelles responsabilités

Avec un peu de recul, l'enjeu devient alors visible: préparer l'avenir ne consiste pas à nous replier sur nous-mêmes et encore moins à nous fonder dans une société mondiale mais, au contraire, l'avenir se prépare en consolidant chaque palier gouvernemen-

tal pour que les citoyens puissent grandir avec la démocratie cosmopolitique à venir, c'est-à-dire la démocratie entre les nations.

Reprenons cela palier par palier. D'abord, au centre, il y a le gouvernement national, ici l'État québécois. Encore aujourd'hui, en effet, le cœur de la démocratie bat au rythme de la nation. Pourquoi donc? Eh bien, parce que la communauté nationale opère une nécessaire médiation entre l'individu et l'universel; elle permet à l'individu de se constituer en sujet de droit (universalité) tout en lui donnant des repères culturels qui vont colorer sa participation au monde et ainsi former une part de son identité (particularité).

Mais aujourd'hui, une partie toujours plus grande de l'oxygène nous vient de la communauté internationale. Alors, il faut envisager de nouvelles responsabilités pour la gouverne municipale, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, à l'environnement et à la fluidité des échanges internationaux, non seulement l'échange des biens mais aussi celui des idées et des personnes. La formation des nouvelles villes s'inscrit dans cette dynamique. L'étape suivante consisterait sans doute à élaborer une politique des régions.

En favorisant la création des nouvelles villes, l'ancienne ministre Louise Harel et le gouvernement péquiste avaient compris l'interrelation entre les cités, les nations et le grand contexte international. Il s'agissait de rétablir les proportions, de rééquilibrer le rapport de force, en fournissant aux municipalités les moyens de répondre aux nouveaux défis, en créant des villes nouvelles qui renforceraient le poids de la communauté nationale (que les citoyens de Westmount n'aient pas apprécié, c'était à prévoir, mais comment expliquer, sinon par un profond malentendu, certaines attitudes de villes de banlieue majoritairement francophones?).

Le Canada vient de comprendre cette interrelation. Pendant que nous poursuivons, entre Québécois, nos légendaires querelles de clocher, le gouvernement fédéral et le premier ministre Paul Martin cherchent, sur tous les fronts, à instaurer

un nouveau «partenariat» avec les municipalités (voir à ce sujet la déclaration de Paul Martin en mai 2003 à Winnipeg ainsi que l'analyse approfondie de la journaliste Manon Cornélius dans *Le Devoir* du 29 novembre 2003). Pendant que nous nous querellons et pendant qu'Ottawa veut convaincre les villes de se faire les porte-étendards du «bienvenue au Canada», les régions rejoignent-elles leur juste part?

Aussi, avant d'apposer notre signature sur le registre (de la défusion), nous devrions réfléchir à la portée et aux conséquences néfastes d'un tel geste. Mais comment résister au faux cynisme ambiant, c'est-à-dire à la quête identitaire bien réelle de ceux qui ont l'impression d'être ignorés des pouvoirs en place?

Pour nous immuniser contre toutes les formes de ressentiment que le capitalisme mondial génère actuellement, il faut nous soumettre à l'épreuve du questionnement philosophique: notre liberté politique se résume-t-elle à réclamer le privilège de nous détacher à volonté de tout rassemblement (ou de toute opinion ou de tout consensus), à agir comme bon nous semble selon nos seuls intérêts, ou, au contraire, réside-t-elle dans notre aptitude démocratique à replacer nos intérêts immédiats dans un contexte politique plus large et à les juger en regardant vers l'avenir?

Malgré les difficultés du moment, notre intérêt est de persévérer, de bâtir de nouveaux paliers institutionnels afin que les jeunes générations puissent engager plus facilement un dialogue à des paliers supérieurs, avec des peuples qui semblent si loin de nous mais qui sont pourtant nos semblables. À cet égard, le travail accompli par le maire de Québec depuis des années apparaît tout simplement admirable. Jean-Paul L'Allier a une vision du monde à partager.

En 1967, l'Expo de Montréal avait été, pour une génération, le symbole d'une ouverture sur le monde. En 2008, la célébration de la fondation de Québec va sans aucun doute générer une nouvelle fierté internationale. Pourquoi ne serions-nous pas tous de la fête?

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); Josée Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Jean-Pierre Legault (journaliste éditorial, idées, perspectives et sports), Isabelle Paré (santé); Pauline Gravel (sciences); Michel Gauthier (cartographie); Martin Duchon, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relais); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographie); à l'information culturelle : Michel Bégin (responsable), Julie Carpentier, Paul Bennett (journalistes spécialisés et culture); Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (musique), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma); Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy, Eric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; à l'information internationale : Claude Lévesque; Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique : Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondants parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Gaude Rioux Soucy, Genevieve Ota-Dionne (communis); La documentation : Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Géraud, Christiane Legault, Anélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, Nadia Sebati (publicitaires); Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire); LA PRODUCTION Daniel Bazinet (responsable de la production), Nathalie Zemaits, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATION, Yanick Martel (responsable); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Glisèle Lenard, coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Monique Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haecq (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Coanard Rochon, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## IRAK

SUITE DE LA PAGE 1

et ont dégagé 32 millions de dollars en bénéfices d'exploitation, selon les résultats publiés hier.

En 2003, ces contrats avaient déjà contribué pour 3,6 milliards de dollars au chiffre d'affaires et pour 85 millions au bénéfice d'exploitation.

L'Irak a cependant un coût pour Halliburton. Sur le plan humain, 34 des plus de 20 000 personnes, la plupart employées par des sous-traitants, qu'il y fait travailler ont trouvé la mort en Irak. Trois employés américains sont toujours portés disparus.

«Je suis extrêmement fier de la ténacité, du courage et du sacrifice de nos employés en Irak», a déclaré hier M. Lesar en évoquant «la tragédie» que représentent les récents décès.

Halliburton doit par ailleurs lutter pour défendre son image, ternie à la fois par des accusations de surfacturation, objets de plusieurs enquêtes du Pentagone, et par de vives critiques sur ses liens avec le pouvoir à Washington. Le groupe est ainsi l'une des cibles privilégiées de John Kerry, le candidat démocrate à la Maison-Blanche, qui rappelle que l'actuel vice-président, le républicain Dick Cheney, en a été le patron entre 1995 et 2000.

Le nom d'Halliburton a même été cité dans le dernier message attribué à Oussama ben Laden, diffusé le 15 avril. M. Lesar s'est de nouveau déclaré hier «dépité par les allégations relayées par des hommes politiques et les médias», qui «renforcent les risques pour la sécurité de nos employés» sur le terrain. Il a défendu la légitimité des contrats remportés auprès du Pentagone: «Nous sommes plus qualifiés que quiconque pour apporter un soutien logistique militaire. Nous faisons cela depuis 60 ans.»

Le p.-d.g. n'attend cependant pas d'accalmie sur le front des critiques avant l'élection présidentielle du 2 novembre. De toute façon, a ajouté le patron de KBR, Randy Harl, l'impact des contrats irakiens a probablement atteint son sommet au premier trimestre et devrait s'affaiblir dans les prochains mois, notamment après le transfert de souveraineté aux autorités irakiennes, le 1<sup>er</sup> juillet.

L'Irak n'est pas la priorité des investisseurs de Wall Street, qui s'inquiètent davantage du coût pour Halliburton des compensations liées aux affaires d'amiante aux États-Unis. A cause d'elles, le groupe a subi une perte nette de 65 millions de dollars au premier trimestre, pour un bénéfice d'exploitation de 175 millions.

## Un syndicat chez Second Cup

(PC) — Les employés d'un café Second Cup viennent de former un premier syndicat pour la chaîne au Québec. Il s'agit du café Second Cup de l'aéroport de Dorval, qui emploie une dizaine d'employés. Le syndicat a reçu récemment son accréditation de la Commission des relations de travail du Québec, a-t-on précisé hier à la section locale 502 du syndicat des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC), affilié à la FTQ. Selon la Fédération des travailleurs du Québec, il s'agirait du seul Second Cup à être syndiqué au Québec. Représentant syndical au recrutement, Guy Thérien expliquait en entrevue ce premier succès pour le syndicat: «On a d'autres magasins qui sont syndiqués à Dorval», et cela a pu avoir un effet d'entraînement, a-t-il avancé. Quand «les employés se promènent d'un magasin à l'autre», ils discutent entre eux de leurs conditions de travail et entendent parfois des doléances de la part d'autres travailleurs non syndiqués.

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

## Comment nous joindre?

## La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courriel  
[redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

## L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346  
Par télécopieur (514) 985-3390

## La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340  
Par courriel [avisdev@ledevoir.com](mailto:avisdev@ledevoir.com)

## Les avis de décès (Le Mémoriel)

Au téléphone (514) 525-1149  
Par courriel [info@lememoriel.com](mailto:info@lememoriel.com)

## Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Service à la clientèle et abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-5967  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoyé de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.



## OMS

«Quand on voit en ce moment sur nos écrans de télévision une publicité pour Mastercard qui présente comme normal le fait d'acheter des crottes de fromage et des chocolats à des enfants, il y a de quoi s'insurger...»

SUITE DE LA PAGE 1

directe des prix de façon à promouvoir une alimentation saine et l'exercice physique tout au long de la vie.»

L'idée d'une taxe sur le junk food est dans l'air du temps un peu partout où l'obésité est de plus en plus... pesante. Mais selon un sondage commandé la semaine dernière par Le Devoir, cette idée est largement rejetée au Québec, soit par 66 % de la population. «Sans doute parce que nous sommes déjà trop taxés», souligne Paul Boisvert, de la chaire de recherche sur l'obésité de l'Université Laval. «Et puis, l'argent de ces taxes risque de se retrouver dans la construction de routes plutôt que dans des programmes de prévention, ce dont nous avons pourtant grand besoin pour lutter contre l'obésité.»

Les gardiens mondiaux de la santé publique le croient aussi, comme en témoigne l'accent mis sur la lutte préventive dans leur plan d'intervention. En substance, le rapport encourage en effet les États à «adopter des politiques et à prévoir des incitations pour que la marche, le cyclisme et d'autres formes d'exercice physique puissent être pratiqués facilement et en toute sécurité», est-il écrit. Pour commencer.

Car l'OMS voit également dans l'éducation une bonne façon de faire fondre l'excès de tissu adipeux qui ralentit le pas d'un nombre toujours croissant de personnes, surtout celles vivant dans les pays industrialisés. «L'éducation en matière de nutrition et d'exercice physique et l'apprentissage nécessaire pour déchiffrer les médias, qui doivent démarrer dès l'école primaire, sont importants pour combattre les phénomènes de mode dans le domaine alimentaire, mettre en garde contre les conseils diététiques trompeurs et promouvoir une alimentation saine», indiquent les auteurs, qui



## ÉCOLE

On appelle cette bourse tombée du ciel l'Éducation Maintenance Allowance, ou EMA. Le département de l'Éducation le définit comme un «incitatif financier» qui remplacera la «culture du décrochage» à 16 ans par la «culture de la réussite». Des «primes» ponctuelles de 100 euros (160 \$) — maximum de 500 euros par bon élève (800 \$) — pourraient s'ajouter «si tu restes à tes cours et fais de bons progrès dans tes apprentissages», note le site destiné à expliquer l'EMA.

«Qu'est-ce que l'EMA? Il s'agit d'un paiement hebdomadaire qui peut aller jusqu'à 30 euros pour les élèves de 11<sup>e</sup> année qui ont l'intention de continuer de fréquenter l'école à compter de septembre prochain», explique-t-on sur le site du département. Ces sommes pourraient servir «à couvrir les dépenses quotidiennes liées au choix de fréquenter l'école, comme le transport, les livres et le matériel nécessaire pour suivre les cours», affirme-t-on aux étudiants susceptibles de rêver au décrochage.

«C'était difficile pour ma mère de nous soutenir, moi et mes trois frères, alors l'EMA m'a aidée à contribuer au revenu familial», explique Sofia, âgée de 16 ans, sur le site Internet destiné au programme. «Je reçois les 30 euros par semaine et j'en donne 20 à ma mère, ce qui fait que je peux dépenser 10 euros pour les choses dont j'ai besoin à l'école.»

C'est le revenu familial, en effet, qui guidera la hauteur de l'allocation: avec moins de 31 000 \$ par année, c'est 48 \$ par semaine qui attendent le jeune. Entre 31 000 \$ et 38 448 \$, c'est un chèque de 32 \$ qui atterrira dans le compte bancaire du candidat; et enfin, pour un revenu familial oscillant entre 38 448 \$ et 48 000 \$, c'est à 16 \$ par semaine que le jeune aura droit.

Cette approche inusitée est étendue à l'ensemble du Royaume-Uni à compter de septembre prochain, mais après avoir fait l'objet d'un projet-pilote pendant deux ans dans un tiers du territoire, pour 56 établissements. Dans les zones ciblées, les taux de fréquentation scolaire chez les 16 ans de la 12<sup>e</sup> année —

préconisent au passage la mise à profit dans cette aventure de tous les ministères (Alimentation, Sports, Éducation, Transports, Aménagement urbain et consorts) sous la houlette du ministère de la Santé, chargé de coordonner les programmes mis en place.

«Tout ça vient apporter de l'eau à notre moulin, a commenté Paul Boisvert hier. Il est déplorable de constater qu'aujourd'hui au Québec, les questions d'obésité ne semblent pas prises au sérieux par notre gouvernement. Et quand il est question de prévention, le gouvernement se fait même très discret. Il faut donc espérer que les lignes directrices élaborées par l'OMS, qui appuie nos revendications, viennent enfin renverser la vapeur.»

Et pas seulement lorsqu'il est question d'éducation et d'information en matière d'alimentation. En effet, la stratégie de l'Organisation mondiale de la santé va plus loin en mettant dans sa ligne de mire l'industrie agroalimentaire, qui devrait «limiter la teneur en graisses saturées, en acides gras trans, en sucre et en sel des produits existants», peut-on lire. Les penseurs de lois gagnaient d'ailleurs à se pencher sur ces ingrédients à l'origine du surpoids, croit l'OMS, afin de mieux inciter ceux qui en abusent dans les «boissons et les en-cas» à les mettre au rancart.

Avec un œil sur les processus de fabrication, l'OMS s'immisce aussi dans le monde de la publicité qui, selon elle, doit davantage, lorsqu'il est question d'alimentation, se discipliner. «Les publicités pour les aliments et les boissons ne devraient pas exploiter l'inexpérience ou la crédulité des enfants», indiquent

par exemple les auteurs de la stratégie. Mieux — du moins pour les fervents pourfendeurs de gras —, «les messages qui incitent à avoir des pratiques alimentaires nuisibles à la santé ou un mode de vie sédentaire devraient être combattus au profit de messages qui incitent à rester en bonne santé», peut-on lire plus loin.

«C'est primordial, lance M. Boisvert. Quand on voit en ce moment sur nos écrans de télévision une publicité pour Mastercard qui présente comme normal le fait d'acheter des crottes de fromage et des chocolats à des enfants, il y a de quoi s'insurger...»

Fruit de deux ans de consultations aux quatre coins de la planète, cette stratégie mondiale répond à la demande faite en 2002 par les États membres d'élaborer un plan de lutte contre les maladies dites non transmissibles. Au cours des derniers mois, son élaboration a suscité de vives réactions de la part des représentants de l'industrie de l'alimentation, des boissons gazeuses et du sucre, qui a fait pression sur l'OMS pour faire disparaître du document (dont la première version a été rendue publique en novembre dernier) les références au sucre, à une éventuelle taxation ainsi qu'à la remise en question des pratiques commerciales. En vain, de toute évidence.

## MARTIN

SUITE DE LA PAGE 1

conservateur Stephen Harper.

Paul Martin devra jouer ses cartes de manière à ne pas avoir l'air d'être trop copain avec George Bush, un président dont les politiques rebutent à beaucoup de Canadiens, en particulier au Québec. Il devra enfin démontrer qu'il est possible de faire cette démarche sans négliger le reste de la politique étrangère canadienne, ce que craignent le Bloc québécois et le NPD.

Tout son programme semble avoir été conçu non seulement avec ses préoccupations de politique étrangère en tête, mais en fonction aussi d'en donner un peu à chacun. Ainsi, il lancera sa visite ce matin par un discours devant deux instituts de recherche et portant sur sa vision du rôle du Canada dans le monde. Il se rendra ensuite rencontrer les leaders du Congrès afin de montrer qu'il tient à créer des ponts plus larges que ceux de la Maison-Blanche. Ses conseillers soulignent d'ailleurs qu'il s'agit d'un exemple de ce qu'il entend par une relation «plus sophistiquée» avec les États-Unis, c'est-à-dire qui ne repose pas seulement sur les deux chefs de gouvernement mais aussi sur les ministres, les parlementaires, les provinces et les États et des organisations de toutes sortes.

Demain, il commencera sa journée par une table ronde avec des organisations non gouvernementales avec lesquelles il entend discuter d'aide au développement, de lutte contre le sida et d'allègement de la dette. Il rencontrera ensuite le président Bush en tête-à-tête et assistera à un déjeuner de travail en compagnie de ministres et de conseillers. On parlera d'affaires bilatérales et multilatérales sans pompe ni faste. Pas de partie de golf ou de pêche en perspective.

À travers tout ça, on se fait modeste à Ottawa. Dans le dossier de la vache folle, on serait déjà heureux de savoir quand l'examen des commentaires sur un projet de règlement favorable au Canada sera complété, ce qui pourrait accélérer la réouverture des frontières pour l'exportation de bœuf de plus de 30 mois.

Dans le dossier du bois d'œuvre, le dernier projet d'entente a été rejeté par les provinces. On fera donc plutôt le point sur la situation tout en étant attentif à une décision qu'un tribunal de l'ALENA doit rendre demain, jour même de la rencontre entre MM. Bush et Martin. Ce tribunal avait, en première instance, donné raison au Canada.

En matière de politique étrangère, aucun engagement majeur n'est prévu. Il sera évidemment question de l'Irak, de l'Afghanistan et d'Haïti, mais il s'agira avant tout de faire le point sur la situation actuelle et d'examiner ce qui peut être fait à long terme pour assurer la reconstruction de ces pays. Les deux hommes devraient aussi aborder la question du Moyen-Orient et du sort du processus de paix israélo-palestinien, des sujets qui seront au cœur du prochain sommet du G8 que présidera M. Bush du 8 au 10 juin.

Le but de ce voyage n'est donc pas, affirme-t-on, de signer des documents mais d'établir cette relation bilatérale sur des bases solides. «C'est un voyage de travail, pas un sommet», de répéter un des fonctionnaires qui ont fait une séance d'information vendredi dernier.

Des objectifs à plus long terme se profilent toutefois avec insistance: convaincre les Américains que le Canada fait sa part en matière de sécurité et contrer autant que possible le protectionnisme qui fait rage chaque fois que les élections approchent aux États-Unis.

Le Canada en fait souvent les frais, en particulier au Congrès où les représentants et les sénateurs rivalisent d'imagination avec leurs projets de loi. C'est d'ailleurs pour limiter ce genre de dégâts que le premier ministre compte, lors de rencontres avec des leaders du Congrès aujourd'hui, rappeler l'importance de l'intégration économique des deux pays. M. Martin veut s'informer aussi de l'état des projets de loi ayant un intérêt particulier pour le Canada, question d'identifier ceux qui ont une chance d'être adoptés — le taux est généralement bas — et d'offrir une riposte lorsque cela s'avérera nécessaire.

Le Canada est aussi la cible des critiques de plusieurs législateurs américains lorsqu'il est question d'assurer la sécurité du continent, une obsession depuis les attentats du 11 septembre. Davantage préoccupé par l'impact négatif qu'aurait une fermeture de la frontière, le Canada se démène depuis, ce qui est bien vu par l'administration Bush. Les deux hommes devraient d'ailleurs examiner s'il convient de pousser plus loin le projet de frontière intelligente amorcé en 2001.

Paul Martin a par ailleurs évité que le controversé bouclier antimissile figure à l'ordre du jour, et ce, malgré l'impatience des Américains à l'égard des hésitations canadiennes. «On n'a pas besoin de prendre de décision maintenant», a avancé un conseiller en guise d'explication. Le Pentagone attend pourtant de savoir si le Canada participera ou non au bouclier pour décider si le commandement relèvera de NORAD ou d'une institution exclusivement américaine. Le temps presse car les premiers intercepteurs au sol doivent être déployés dès cet automne, en Alaska et en Californie. Dans les rangs libéraux par contre, on préférerait une décision après les élections et M. Bush semble avoir accepté de ne pas embarrasser leur chef.

George W. Bush est lui aussi en campagne électorale, mais la visite de M. Martin n'y changera pas grand-chose, le Canada passant généralement inaperçu aux États-Unis. Ce sera d'ailleurs sûrement le cas aujourd'hui puisque tout le monde aura les yeux rivés sur la rencontre entre le président Bush, le vice-président Dick Cheney et la commission qui enquête sur les attentats du 11 septembre 2001.

## Vol escorté

Vancouver (PC) — Deux avions de chasse CF-18 des Forces armées canadiennes ont escorté un Boeing 767 d'Air Canada jusqu'à l'aéroport international de Vancouver mardi après que les autorités eurent reçu des menaces à propos de cet avion. Selon la GRC toutefois, les passagers de l'avion n'ont couru aucun danger dans l'incident. Des responsables n'ont pas voulu préciser la teneur de ces menaces hier. Ce qu'on sait, c'est que les deux chasseurs ont été dépêchés de la base des Forces armées canadiennes de Comox, en Colombie-Britannique, pour accompagner le Boeing 767 en provenance de Halifax via Toronto. «L'atterrissage d'urgence s'est produit à la suite de menaces non précisées, a expliqué le caporal Peter Thiessen, de la GRC. L'avion a fait un atterrissage sécuritaire, un atterrissage habituel, et les passagers ont quitté l'avion comme ils le font normalement. Notre enquête a permis d'établir que les passagers n'ont couru aucun risque pendant le vol.»